

SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

**La vision commune d'un centenaire de bien-être
pour le peuple haïtien**

**Rapport National (2003)
sur les
Objectifs du millénaire pour le développement**

Sommaire

TEXTE PRINCIPAL

<i>Préface</i>	3
<i>Vue d'ensemble du rapport</i>	4
<i>Les chapitres</i>	
OMD 1: Extrême pauvreté et faim	8
OMD 2: Scolarisation universelle	11
OMD 3: Égalité des sexes et autonomisation des femmes	14
OMD 4: Mortalité infantile	16
OMD 5: Santé de la reproduction	18
OMD 6: VIH-SIDA et autres maladies	20
OMD 7: Environnement durable	22
OMD 8: Partenariat mondial	24
<i>Liste des acronymes</i>	26

Revoir la pagination dans le sommaire

Preface

En septembre 2000, 189 chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration du Millénaire qui décline un ensemble d'objectifs de développement complémentaires dont les formulations sont les suivantes :

- Réduire sensiblement la pauvreté et la faim
- Réaliser l'éducation primaire universelle
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité infantile
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- Assurer un environnement viable
- Créer un partenariat mondial pour le développement.

En mettant ces Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en action, l'espoir est de corriger les situations auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui comme par exemple de constater que chaque fois qu'il y a progrès dans un domaine quelconque, les pauvres en profitent bien moins (en quantité et en qualité, comme cela est souvent le cas dans l'éducation) que les plus nantis. De même, lorsque les situations se font mauvaises de manière généralisée, ce sont encore les pauvres qui en souffrent le plus.

Le rapport présenté est le fruit d'une réflexion commencée en Haïti en octobre 2002, lorsqu'il a été jugé opportun d'introduire la communauté nationale et internationale à la question des OMD. Par la suite, l'aide d'un comité composé de membres du gouvernement et du SNU s'est avérée indispensable. A noter cependant que, *si le SNU, avec le gouvernement, en ont été les auteurs principaux, ils ont voulu refléter les vues de tous. Nous espérons donc que le lecteur se sentira, à quelque échelle ou il se trouve, concerné et impliqué dans une dynamique sur laquelle il a un pouvoir.*

Maintenant, l'heure est à la mise en oeuvre des OMD, aussi bien au sein des programmes de coopération du Système des Nations Unies qu'à celui de l'Administration publique haïtienne, car si la tâche est de suivre leur évolution en fonction des cibles fixées, il importe aussi de chercher à les conduire à bon port d'année en année, et d'élaborer et mettre en application des politiques publiques judicieuses pour les accompagner. Dans les années qui viennent, le Gouvernement haïtien a un rôle particulièrement important à y jouer, ainsi que dans la coordination des apports financiers nécessaires à leur réalisation OMD.

Nous souhaitons à toutes et à tous une bonne lecture de ce rapport, et du courage lorsque viendra le temps de faire des choix.

Adama Guindo

Représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et
Coordonnateur du système des Nations Unies en Haïti (SNU)

Supervision globale : Adama Guindo, Représentant résident du PNUD et Coordonnateur du Système des Nations Unies (SNU) en Haïti ; Bjoern Rangvaer, Représentant Adjoint au Programme du PNUD; les chefs d'agences du SNU.

Supervision technique (contenu et forme) : Philippe Rouzier, responsable de l'Unité des Stratégies et des Politiques (USP) du PNUD.

Consultants : Wilson Laleau, consultant principal ; Jean Saint Vil, consultant en Genre et Environnement ; Dr Jean-Hughes Henrys, consultant en Santé ; support apporté par l'UNESCO (Julien Daboué et Geneviève Pierre) pour l'Éducation.

Comité de pilotage : Alfred Metellus (Economie et Finances), Yves Robert Jean et Claude Grand-Pierre (Planification et Coopération externe), Dr Rudolphe Magloire (OMS/OPS), Volny Paultre (FAO), Etona Ekole (UNICEF), Julien Daboué (UNESCO), Maryse Gourdet (FNUAP), Marie-Josette Pierre (PAM)

Vue d'ensemble

Si les choses se poursuivaient de la même manière que maintenant, et si on se référait strictement à la formulation des objectifs tels qu'ils sont inscrits dans la Déclaration du Millénaire, Haïti ne parviendra vraisemblablement pas à en atteindre un bon nombre en 2015. Même si certains de ces objectifs font espérer un mieux-être à cet horizon, il demeure toutefois que la situation reste globalement préoccupante. Si par exemple les taux nets de scolarisation primaires sont passés de 47% en 1993 à 67% en 1998, 86% des dépenses sont supportées par les maigres budgets des familles. De même, l'urbanisation massive, si elle a permis l'accès à des services collectifs, donne un résultat net mitigé quand on sait aussi que l'aire métropolitaine, qui concentre plus de 55% des installations sanitaires et un nombre impressionnant de médecins professionnels du pays, accuse un taux de mortalité infantile comparable à celui des zones rurales. Haïti conjugue ainsi un développement humain faible et une progression insuffisante vers la réalisation des objectifs prescrits. Pour ces pays, le PNUD réclame une action urgente de la part de la communauté internationale en vue de concrétiser les engagements de Monterrey sur le financement du développement, et renforcés à Doha sur le Commerce International dans ce qu'il appelle le Pacte du Millénaire.

Le tableau de synthèse qui suit, présente, pour chacun des huit OMD, à l'exception du huitième relatif au partenariat mondial, les cibles à atteindre, les indicateurs de suivi, les programmes et projets qui ont été répertoriés, les défis ainsi que le degré de pauvreté humaine y relatif. Il permet de rendre compte de la situation des indicateurs par rapport à des critères établis, et de la présence des partenaires du développement d'Haïti.

TABLEAU DE SYNTHÈSE POUR LE SUIVI DES OMD										
CIBLES	Indicateurs	Programmes Politiques, Projets	Partenariat Internatl	Valeurs des indicateurs			Niveau de Pauvreté Humaine	Progression en direction des ODM	Degré de priorité	Défis
				1980	1994	1999				
Réduire de moitié le % de la population dont revenu <\$1/jour	PIB/cap en PPA (en US\$)	OPESH,CP,D SRP Code Invest., Lois zones franches	PNUD, PAM,FAO, BM,BID, FMI	2399		1464	(<3000) Extrême	Recul	Priorité Absolue	Elaborer et mettre en œuvre politique croissance créatrice d'emplois durables
Réduire de moitié le % de la population souffrant de la faim	Personnes souffrant mal-nutrition (%)	CNSA, PL-480, PNCS	PAM, FAO, PNUD, USAID		63	51	>25 Extrême	Progression lente	Priorité Absolue	Réduire interférences entre politique nationale et stratégie coopération. Consolider initiatives d'avenir CNSA, PCIME
Achever la scolarisation universelle	Taux net de scolarisation (%)	PNEF, PSU, CDE, Politique Sociale de l'enfance	UNICEF, UNESCO, UE, BID (PEB)		47	67	<75 Extrême	Progression rapide	Priorité	- Résoudre disparités dans accès et qualité ; - étendre PSU au niveau national
Eliminer disparités du genre dans l'éducation	% de filles par rapport aux garçons dans le primaire et secondaire	CONEF Pol. Soc. enfance	UNICEF		100	100	Faible	rapide	-	Maintenir les enfants à l'école. Appliquer Convention sur Droits des Enfants (CDE)

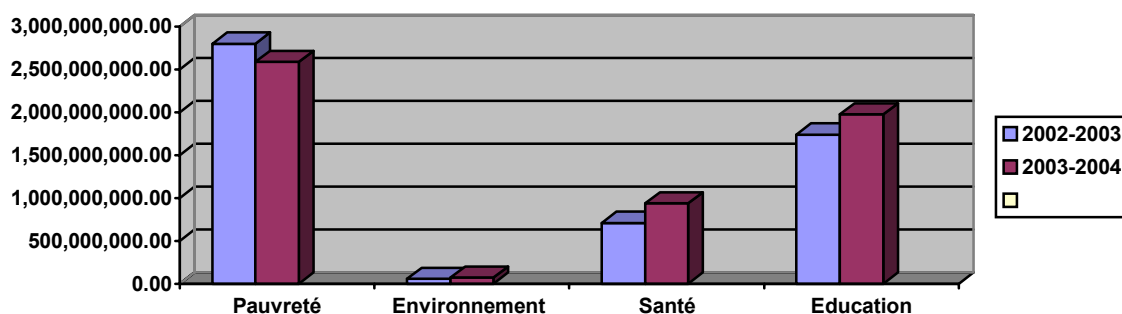
Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants moins de 5 ans	Taux de mortalité des moins de 5 ans pour 1000 naissances Vivantes	PCIME, PMS, PEV Pol. Soc. enfance	UNICEF, OMS/OPS, USAID/ FNUAP/ Rotary/ Coop. Japonaise/ Gavi, PAM		131	119	Extrême	Lente	Priorité	Promouvoir mise en œuvre PCIME, Appliquer Convention sur Droits des Enfants (CDE)
Réduire de ¼ le taux de mortalité maternelle	Taux de mort maternelle pour 100.000 naissances vivantes	Plan National Stratégique réduction mortalité maternelle (PNSRMM)- Projet UCS	FNUAP, USAID, Coopération Française, UNICEF, OPS/OMS, PAM		474	523	Extrême	Recul	Priorité absolue	Ouvrir accès aux soins obstétricaux. Déployer mise en place UCS
Réduire de moitié la proportion de la pop. N'ayant pas accès à l'eau potable	% pop ayant accès à un point d'eau aménagé	-Prog. urgence CAMEP : Eau 2004 -URSEP - Système suivi du secteur (AEP) : WASAMS, POCHEP- Loi cadre sur l'eau (projet du MDE)	BIB, Banque Mondiale, UE, OPS/OMS UNICEF, Coop. Française, ACDI, GTZ		43	49	<75 Extrême	Lente	Priorité Absolue	- Clarifier partage compétences institutionnelles. - Protéger bassins versants contre déboisement et tarissement afin réduire dommages - Mobiliser fonds nécessaires pour les travaux -Finaliser lois relatives à la gestion du secteur.
Arrêter la propagation et inverser tendance d'ici a 2015 de HIV/SIDA et autres maladies	Taux de prévalence dans la population	Plan National de lutte contre le SIDA	PNUD, Fonds Mondial VIH-SIDA ; OPS/OMS, FNUAP; UNICEF USAID ; BID, ONUSIDA , PNUD, ACDI, PAM			4.98 – 6.31	>5% Extrême	Recul	Priorité Absolue	Responsabiliser population. Améliorer situation socio-économique population. Étendre accès aux services. Impliquer médias dans conscientisation de la population sur une base plus soutenue

S'il fallait un guide général aux politiques à mettre en place pour rendre opérationnels les OMD, la grande question à se poser serait certainement la suivante : 'Quelles actions faut-il prendre pour les atteindre et quelles contraintes faudrait-il alléger ou rompre pour y arriver ?' Cette question est d'apparence simple, mais elle situe au centre des discussions la contrainte majeure que représente le déficit budgétaire, et, avec elle, en amont, les choix budgétaires, c'est à dire les allocations que l'on fait aux secteurs et la qualité de leur gestion (ou de leur gouvernance). Ces choix doivent partir du principe que l'on admet devoir perdre aujourd'hui pour gagner demain. Ce qui ramène à savoir quel 'taux d'intérêt' ceux qui sont en charge des décisions anticipent pour les sacrifices qu'ils font faire à la nation aujourd'hui... Comme ces sacrifices peuvent être de toute nature et toucher aussi des domaines sociaux comme l'emploi, la sécurité, l'aménagement urbain, poser la question ainsi lui donne un caractère éminemment politique. Ainsi posée, la question revoie tout naturellement à celle de savoir ce que coûtera la mise en œuvre des OMD. Dans un premier rapport, il paraît difficile d'y répondre. Mais dans les rapports qui viendront, il est clair que des réponses devront être apportées pour qu'il soit possible de rendre concret l'ensemble des politiques et stratégies suggérées ici.

Une question tout aussi importante concerne la volonté de l'État haïtien de mettre en œuvre les moyens pour arriver aux OMD. L'analyse suivante montre qu'un effort certain doit encore être fait pour mieux viser les OMD, même si les données récentes des opérations financières de l'État montrent que celui-ci cherche à améliorer la situation générale et que les indicateurs macro-économiques sont encourageants.

Le tableau et le graphique plus bas cherchent à découvrir comment évoluent les choix et les dispositions à satisfaire les OMD. On constate la relative baisse des budgets de lutte contre la pauvreté et la petitesse des fonds réservés à l'environnement. On ne voit pas par ailleurs de hausses majeures dans des secteurs aussi importants que la santé et l'éducation. Ces secteurs espèrent sans doute trouver un relais significatif dans les aides étrangères...

Répartition de quelques postes budgétaires selon les principaux OMD



Données du budget voté au parlement en 2002 et soumis à celui-ci en 2003¹

	Pauvreté	Environnement	Santé	Éducation
02-03	2,798,752,856.00	55,544,603.00	709,346,501.00	1,740,079,340.00
03-04	2,586,661,948.00	67,678,429.00	934,374,000.00	1,976,276,526.00

Les données utilisées ici sont tirées des budgets votés ou déposés au Parlement puisqu'il s'agit précisément de choix, donc d'intentions ex ante. Les salaires ont été maintenus dans les valeurs car dans plusieurs administrations, ce sont les ressources humaines qui font l'action. C'est le cas de la Santé (personnel de santé) et de l'Éducation (professeurs des écoles publiques). Ce n'est toutefois pas le cas de l'Environnement qui compte sur l'apport de capitaux pour réaliser des actions.

La pauvreté agglomère les allocations des administrations suivantes

- Ministère des Affaires sociales (pour la Caisse d'assistance sociale)
- Ministère des TPTC
- Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
- Ministère du Tourisme
- La Présidence (pour les cantines scolaires)

L'environnement comprend seulement le Ministère de l'Environnement

La santé comprend seulement le Ministère de la Santé publique et de la Population

L'éducation comprend seulement le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

Les chapitres qui suivent mettent en exergue certaines constantes qui méritent un véritable plaidoyer

- ❑ Une faiblesse dans la coordination, ou dans la gouvernance globale du système gouvernemental
- ❑ L'accès aux services est généralement sporadique, coûteux, réduit ou très difficile à obtenir
- ❑ Lorsque les OMD ont le plus avancé, cela n'a pas nécessairement été le fruit d'actions gouvernementales spécifiques et programmées, mais le plus souvent le résultat de la poussée normale

¹ Ces choix de calcul se basent sur les supposés suivants : les TPTC ainsi que l'Agriculture sont de grands pourvoyeurs d'emplois temporaires (infrastructures à haute intensité en main-d'œuvre) ou permanents (auto-emploi dans l'agriculture notamment). Les Affaires sociales gèrent une Caisse d'assistance sociale destinée à aider les indigents, ce qui en fait une source de support humanitaire contre la pauvreté extrême. La Présidence a pris l'habitude de gérer les montants destinés aux cantines scolaires, ce qui en fait aussi une source non négligeable de support humanitaire pour les enfants en bas âge, contribuant par là-même à la question nutritionnelle dont on a vu toute l'importance. Quant au Tourisme, sa vocation est certainement de fournir des emplois, même si les conditions actuelles ne permettent d'en voir les effets attendus.

de l'appropriation des droits par la société civile (cas de l'autonomisation de la femme), et des tendances naturelles mondiales (cas de la scolarisation)

- ❑ Les politiques publiques ainsi que les plans nationaux ne sont généralement pas appliqués
- ❑ Les ministères, dans l'application de leurs stratégies, n'ont pas de mandats clairs, dans la mesure où, souvent, ils ne possèdent pas de lois organiques. Le cas se retrouve dans la sphère de la société civile : les droits de propriété sont peu respectés, ce qui donne lieu à des «externalités»² qui ne sont en fait jamais réparées, ni prises en compte dans la comptabilité nationale ou dans la fiscalité
- ❑ Enfin, et c'est d'une importance capitale : des choix budgétaires qui font que les priorités que sont les OMD reçoivent peu d'allocations effectives propres à les faire avancer. *Comme on le sait, le budget actuel de la République comprend deux parties: un budget de fonctionnement et un budget d'investissement.* La première composante, qui concentre les dépenses du personnel, les achats de biens de consommation et de petits matériels etc., emporte en moyenne 72% des ressources avec des pourcentages variant de 19.76% pour le Ministère des Travaux Publics (TPTC) à 95% pour le Ministère du Commerce et de l'Industrie, ou 90% pour le Ministère de l'Éducation Nationale. Cela enlève au budget son statut d'instrument de concrétisation des projets et programmes publics. De plus, son exécution se fait surtout sur la base de comptes courants, procédé qui accélère le décaissement, mais qui ne permet pas une observance des règles d'imputabilité. Cette composante prend de plus en plus d'importance dans l'exécution du budget, passant de 18.7% en 1996/97 à environ 58% actuellement, avec des pointes de l'ordre de 88% pour le Ministère des Travaux publics (TPCT) par exemple.

Structure du Budget de la République, année 2002/2003 (données en pourcentage du budget total)³

	MENJS (1)	MSPP (2)	MDE (3)	MCFDF (4)	MCI (5)	MARN DR (6)	MPCE (7)	MEF (8)	MAS (9)	MICT (10)	MJ (11)	MTPTC (12)
Crédit programmé par Ministère	11.34	4.63	0.35	0.11	0.27	2.27	0.80	4.59	2.05	1.19	7.52	10.50
Crédit exécuté par Ministère	14.34	6.5	0.13	0.14	0.25	2.25	0.55	6.10	3.22	2.81	10.40	9.7
Proportion Dépenses comptes courants	32.62	23.66	23	24.75	16.73	43.04	42.16	52.87	82	66.76	40.79	87.60
Poids Budget Fonctionnement	90.21	84.96	82.76	92.57	95	67.10	84.76	56.58	22.26	85.5	82.49	19.76

Sources 1) Loi des Finances 2002-2003, le Moniteur du 9 Juillet 2003, Spécial no.2 ; 2) MEF.

Dans chacun des chapitres qui suivent, un encadré résume les problèmes à résoudre et donne des indications sur des politiques publiques. Ce ne sont que des idées. En ce sens, il y a peu de risque qu'il y ait des divergences qui demeurerait immuables entre les idées énoncées ici et les politiques publiques qui constitueront l'essentiel du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), à paraître dans le courant de l'année 2004. Pour l'avenir, il importe de comprendre que des liens logiques unissent les objectifs du millénaire, en tant qu'impacts, les plans sectoriels et les conventions internationales ratifiées par le Gouvernement haïtien, en tant qu'effets induits, et les politiques publiques en tant que produits immédiats à obtenir. Si l'on agrée sur le fait que ces plans sectoriels ont été conçus dans le but de concourir aux OMD, les toutes premières actions à mettre en place devraient être (1) de préciser les politiques publiques, (2) de traduire les plans sectoriels en priorités et programmes, supportés par des fonds nationaux et internationaux, (3) de clarifier les 'problèmes à résoudre' découlant des diagnostics faits, et (4) de mesurer l'approche vers les objectifs en 2015 (un indice de suivi est proposé à cette fin dans les textes annexes). Les autres points qui viennent d'être énumérés demandent un travail entre les équipes gouvernementales et de coopération internationale.

² Une externalité est un fait qui est à l'avantage de quelqu'un ou d'un groupe, au détriment ou au profit d'autres. Dans le sens négatif, elle fait perdre au système économique et social son 'efficacité'. Les corrections se font généralement par la fiscalité pour forcer ceux qui tirent les avantages pour leur seul bien-être à en rembourser une portion à la collectivité.

³ NB : (1)- Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports ; (2) Ministère de la Santé Publique ; (3) Ministère de l'Environnement ; (4) Ministère de la Condition Féminine et des Droits de la Femme ; (5) Ministère du Commerce et de l'Industrie ; (6) Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural ; (7) Ministère de la Planification et de la Coopération Externe ; (8) Ministère de l'Économie et des Finances ; (9) Ministère des Affaires Sociales ; (10) Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ; (11) Ministère de la Justice ; (12) Ministère des Travaux publics, transports et télécommunications.

**TEXTE ANNEXE AU RAPPORT NATIONAL SUR LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR
LE DÉVELOPPEMENT**

**La vision commune d'un centenaire de bien-être
pour le peuple haïtien**

ANNEXES

Introduction

Liste des acronymes

Les programmes selon les OMD

OMD 1: Extrême pauvreté et faim

OMD 2: Scolarisation universelle

OMD 3: Égalité des sexes et autonomisation des femmes

OMD 4: Mortalité infantile

OMD 5: Santé de la reproduction

OMD 6: VIH-SIDA et autres maladies

OMD 7: Environnement durable

OMD 8: Partenariat mondial

Références bibliographiques

Tableaux des indicateurs des OMD

Un indice de suivi des OMD

LISTE DES ACRONYMES

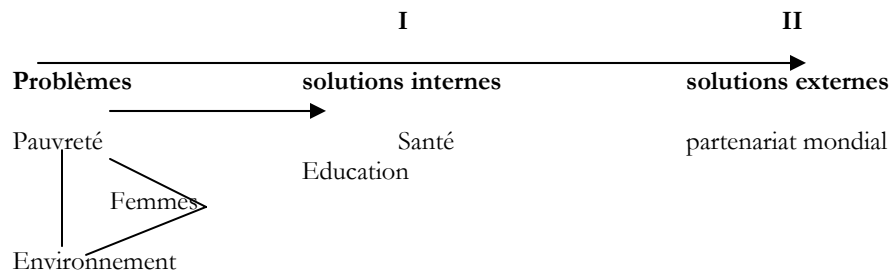
ACDI	Agence canadienne de Développement International
BID	Banque Interaméricaine de Développement (ou BIAD)
CASIS	Comité d'appui au Système d'Information Sanitaire
CAMEP	Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable
CDE	Convention des Nations Unies pour les Droits des Enfants
CCI	Centre du Commerce International
CNRA	Commission Nationale à la Réforme Administrative
CNSA	Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CONEF	Commission Nationale pour l'éducation des filles
DSRP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
EMMUS	Enquête sur la Mortalité, Morbidité, Utilisation des Services
FAFO	Institut norvégien de Statistiques Sociales
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FOSREF	Fondation pour la Santé Reproductive et l'Éducation Familiale
GTZ	Organisme de Coopération allemande
HS-2004	Projet Haïti Santé 2004
IEC	Information Éducation Communication
MARNDR	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MDE	Ministère de l'Environnement
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENJS	Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
OIM	Organisation internationale pour la migration
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non Gouvernementale
OPESH	Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale en Haïti
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PEV	Programme élargi de vaccination
PMS	Paquet Minimum de Services
PNCS	Programme national de cantines scolaires
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POCHEP	Poste Communautaire d'Hygiène et d'Eau Potable
PPTE	Petit pays pauvre très endetté
PSU	Programme de Scolarisation Universelle
PTME	Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfance
SIDA	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
SMP	Staff Monitored Program
SNEM	Service National des Endémies Majeures
SNU	Système des Nations Unies en Haïti
UCS	Unité Communale de Santé
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	United Nations Children's Fund
USAID	United States Agency for international Development
VIH	Virus d'Immunodéficiência Humaine

Introduction

Tout comme le rapport principal, les annexes sont articulées autour de trois idées-forces.

- ❑ La première est que la pauvreté a une forme. Elle concerne des personnes qui ne peuvent manger à leur faim, ne peuvent pas se soigner, qui tombent malades faute d'informations ou à cause de la précarité de leurs conditions d'existence etc. La pauvreté concerne une personne sur deux au niveau national et près de cinq personnes sur six au niveau rural. *Le nœud du problème se révèle être leur impossible recapitalisation*, à cause de l'absence de systèmes de recours et d'un environnement dégradé.
- ❑ La deuxième idée est qu'il est dangereux de considérer toutes les solutions pour de bonnes solutions. Pour atteindre l'ensemble des OMD d'ici à 2015, et de manière durable, Haïti doit réaliser des taux de croissance élevés sur une base soutenable durant les prochaines années. Ce résultat dépendra de la capacité du pays à mettre en place des politiques publiques qui permettent aux pauvres de surmonter les défaillances du marché, de leur offrir la possibilité d'accumuler du capital humain, et de leur permettre de participer à l'élargissement du marché intérieur.
- ❑ La troisième idée est que les solutions internes doivent être complétées par les solutions externes et non l'inverse. On met en effet trop souvent les fonds externes avant les ressources internes, alors que c'est l'inverse qui devrait prévaloir...

Pour bien comprendre, l'articulation des OMD pourrait se présenter ainsi. A un bout, il y a les problèmes tels qu'ils sont posés couramment, pour parler de la dynamique liant la pauvreté (comme cause), la dégradation de l'environnement (comme conséquence) et la dégradation des conditions de vie des Femmes (comme conséquence). On peut considérer aisément que cette dynamique résulte en des effets néfastes : la pauvreté se 'féminise' ; l'environnement constitue l'espace d'absorption de la pauvreté etc. Les solutions internes sont celles que cherchent à régler la santé et l'éducation, tandis que les solutions externes appartiendraient à la catégorie que recouvre le partenariat mondial.



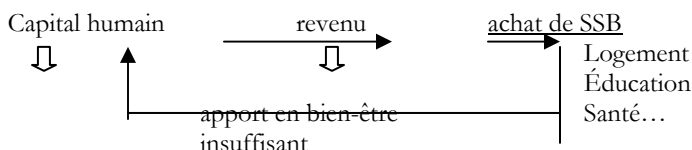
Les premières actions à mettre en œuvre. Pour le dire rapidement : (1) faire connaître le Rapport et son contenu ; (2) mettre en place les dispositifs administratifs pour réaliser les OMD (par des politiques publiques appropriées) et les suivre (par des analyses et projections statistiques) ; (3) ré-articuler les programmes d'appui de la communautés internationale et les actions gouvernementales en érigeant, dans chaque ministère, une unité de suivi et de coordination des programmes qui saura, entre autre, dégager les urgences, mesurer les indicateurs grâce à des enquêtes simples, et intégrer les OMD dans les interventions de la Coopération. Arriver en 2015 avec des résultats demande de réaliser les OMD autant que de les suivre pour mieux en corriger le cours. *On n'oubliera pas que les OMD s'organisent autour du principe fondamental qu'ils doivent être le fruit d'un accord entre les pays riches et les pays pauvres.*

Ces actions sur les OMD ne seront par ailleurs pas isolées. En effet, il convient de rappeler que la poursuite des ODM dans le cadre d'un plan d'actions défini dans le DSRP va rendre plus pressant le besoin de moderniser le système budgétaire, c'est-à-dire de le marier avec des mesures de performance à la fois de la part du gouvernement que des bailleurs de fonds.

De traiter du budget national n'est pas une vaine tentative, car il indique les intentions de l'État haïtien à vouloir réaliser les objectifs qu'il s'est donnés avec ses partenaires. Les mots clés de la coopération internationale sont en effet devenus négociation et

solidarité. L'OMD numéro 8, relatif au partenariat mondial, donne tout leur sens à ces mots. Dans le contexte des PMA comme Haïti, cette solidarité internationale doit être agissante pendant que les réformes se font et que la course se concrétise vers une démocratie viable.

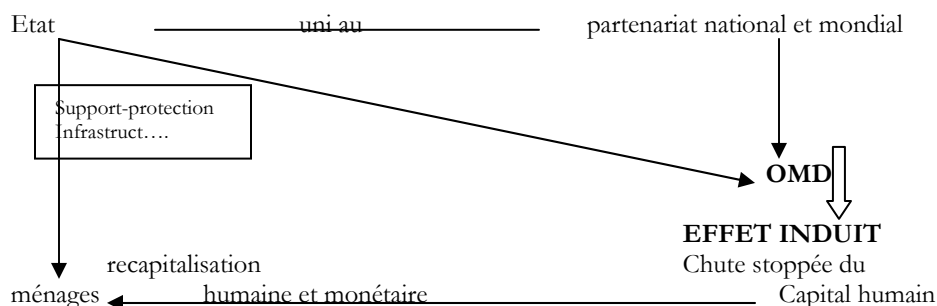
Dans un tel cadre, il importe de comprendre le rôle du partenariat dans la préservation du capital humain des ménages. Considérons à cet effet les *services sociaux de base (SSB)* : l'éducation, la santé, le logement, le transport... Si les SSB sont très bien appréhendés par les gens dans leur quotidien, ils ne disent rien de ce vers quoi on devrait tendre. On les consomme en effet, mais cela amène à quoi au bout du compte? Les OMD ont la prétention de répondre à cette question. Ainsi, les ménages souffrent d'un problème grave qui est qu'ils ont beau investir dans l'achat des SSB, cela ne suffit pas à augmenter leur capital humain et par voie de conséquence leur revenu. Ils subissent un effondrement de leur capital humain que l'on représenterait ainsi:



Les ménages seraient à la longue de moins en moins capables de se payer les mêmes quantités de SSB, compte tenu de la chute de leurs revenus en termes réels. D'après IHSI et Fafo (2003): 30% des ménages ont de l'électricité, 25% ont un fournisseur d'eau courante et 67% à Port-au-Prince achètent des seaux d'eau, 25% les plus riches ont accès aux services publics de ramassage d'ordures ménagères, 60% des pauvres n'ont pas cherché une assistance médicale, ne pouvant pas se payer les traitements, 43% des ménages vivent du travail indépendant, 20% du travail salarié et 29% des transferts externes privés, 57% des ménages urbains sont pauvres et 38% extrêmement pauvres, 85.2% des ménages ruraux sont pauvres et 65% sont extrêmement pauvres etc. De plus, Haïti a connu 16 cyclones, 25 inondations sectorielles, un séisme, 7 sécheresses. Le boisé devient rare, ce qui gêne (entre autre) le développement de la médecine traditionnelle dans un pays où les gens n'ont pas les ressources suffisantes pour se payer des médicaments de plus en plus chers.

Une action est par conséquent espérée de la part de l'Etat, sous la forme de protection sociale, de fourniture d'infrastructures, action qui, liée aux OMD, serait propre à promouvoir le développement du capital humain. Nous dirons que de telles actions de l'Etat constituent le produit que l'on obtient, tandis que l'effet induit consisterait dans la préservation du capital humain. L'Etat n'y parviendra pas tout seul ; le secteur privé national et la coopération devraient y aider. En faisant jouer ce partenariat large dans les institutions, en suivant des buts donnés - précisément ceux que décrivent les OMD -, on serait supposé aller à l'effet induit.

Graphiquement :

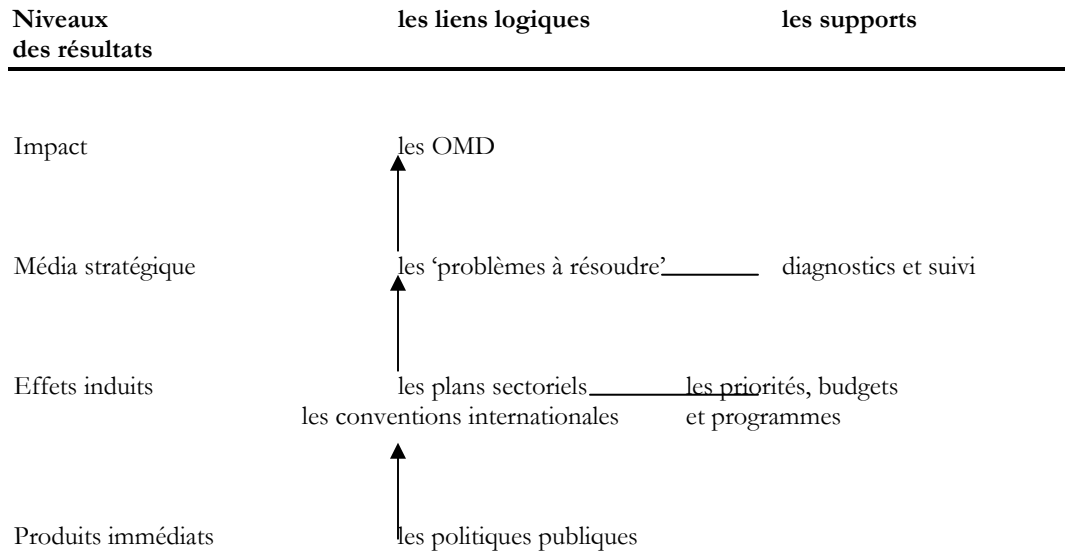


Le raisonnement précédent a été mené sur un mode condensé afin de faire ressortir l'essence de ce qui était important à dire. Mais, à y regarder de plus près, les OMD ne peuvent être rendus opérationnels que dans la mesure où ils sont traduisibles dans les faits par des politiques publiques. Or celles-ci n'ont de sens que si elles sont déduites d'un corps cohérent de stratégies concertées.

Ce que suggèrent les diagrammes ci-dessus, c'est la dominance du besoin pour une stratégie globale de lutte contre la pauvreté. Avoir un corps de stratégies adaptées à une telle situation et des politiques les appliquant est la condition sine qua non de réalisation des OMD. Récemment, le Gouvernement haïtien, la Banque mondiale

et le PNUD ont entamé l'élaboration de ce qu'on appelle le *'Document stratégique de lutte contre la pauvreté' (DSRP)* dont le rôle est précisément de mettre au clair, dans la concertation et la participation, les stratégies et les politiques publiques appropriées. Les relations entre le DSRP et les OMD sont exposées dans l'encadré plus bas.

Un dernier diagramme (en arbre logique) aidera à clarifier le travail qui attend encore d'être effectué afin de rendre la démarche institutionnelle relative à l'atteinte des OMD possible et efficace.



Si en effet, on a bâti des plans sectoriels et qu'on a fait le supposé correct que ces plans seraient capables de conduire aux OMD, il n'en reste pas moins que l'on n'a pas appliqué les priorités qu'il fallait pour les rendre possibles. Les politiques publiques sont destinées à concrétiser ces priorités, conditionnellement aux plans sectoriels et conventions internationales relatifs aux domaines touchés par les OMD.

Encadré. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le Document stratégique de Réduction de la pauvreté (DSRP)

En 1999, la Banque Mondiale et le FMI ont lancé officiellement une initiative conjointe plaçant la lutte contre la pauvreté au cœur de leurs stratégies d'aide. Le cadre général des programmes d'aide pour la Banque a été modifié et rebaptisé « Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DRSP) » et, pour le FMI, 'Facilité de Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance' (PRGF, en anglais). Les DRSP dans leurs principes se présentent également comme des politiques de développement. Le rapport de la Banque de l'année 2000 est consacré à la lutte contre la pauvreté, et, en 2001, est publié le document de référence (Sourcebook) à l'intention des pays concernés. Rapidement tous les donateurs bilatéraux ont emboîté le pas et ont décidé de placer leur politique d'aide sous l'égide des DRSP. Actuellement les nouveaux programmes de lutte contre la pauvreté canalisent l'ensemble des ressources de l'aide publique internationale consacrée aux pays à bas revenu et une part déterminante des ressources budgétaires de ces pays. Ce changement majeur a entraîné des innovations importantes. La lutte contre la pauvreté et non l'ajustement structurel est devenu le principal objectif des programmes de la Banque. Le DRSP dans son contenu doit exposer une stratégie permettant le développement d'une économie de marché favorable aux pauvres. La légitimité démocratique des réformes est clairement recherchée à travers le processus participatif exigé pour l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques. Ce processus doit impliquer nécessairement l'ensemble des acteurs concernés tels : la société civile, l'État et les bailleurs de fonds internationaux. Pour assurer l'appropriation nationale du processus, les pays définissent eux-mêmes une stratégie de politique économique validée ensuite par les institutions financières internationales (Banque Mondiale, FMI).

Le DSRP représente un programme intégré et cohérent qui s'articule autour de quatre axes fondamentaux :

- les politiques macro-économiques et structurelles envisagées pour soutenir la croissance selon une orientation en faveur des pauvres
- l'amélioration de la gouvernance y compris la gestion financière du secteur public ;
- les politiques et programmes sectoriels appropriés ;
- une évaluation réaliste du coût des financements requis pour les principaux programmes proposés

De plus, il comporte un plan d'actions avec des objectifs précis et chiffrables. Le but recherché est d'engager les gouvernements et de lier l'aide au développement aux résultats. La dernière partie du document est consacrée à l'établissement d'un dispositif de suivi et d'évaluation des politiques. Le DSRP est un programme de trois ans qui doit faire l'objet d'évaluations annuelles permettant de dresser le bilan des premiers résultats relativement aux objectifs fixés et d'envisager, le cas échéant, des révisions appropriées.

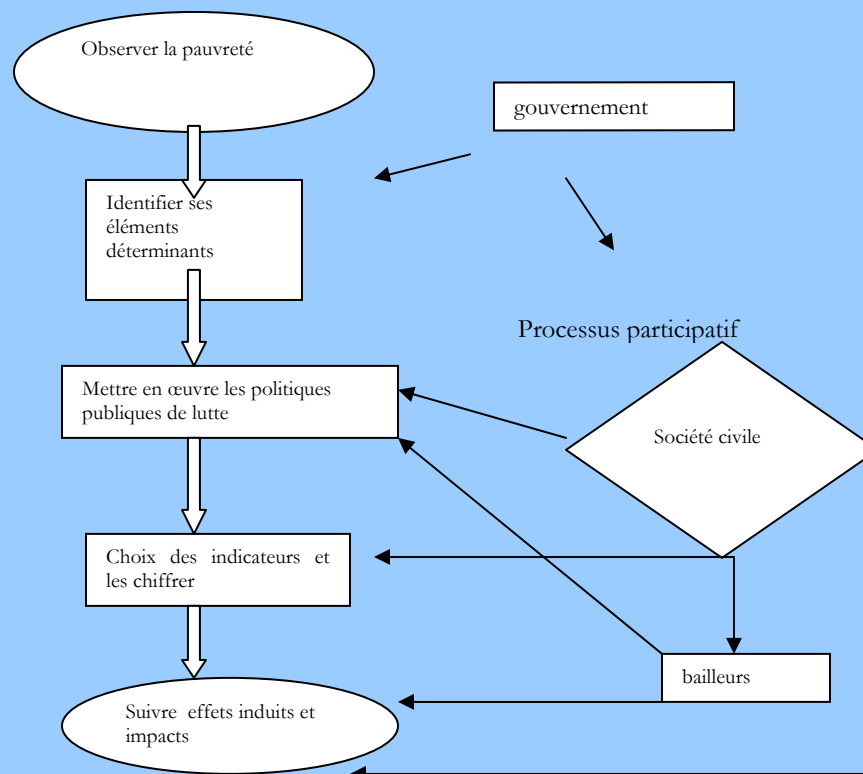
Cette évolution résulte des enseignements des expériences passées. Les politiques de développement traditionnelles ont été l'objet de critiques dont la principale concernait leur tendance à accentuer l'inégalité dans la distribution des revenus entre pays et à l'intérieur des pays. Elles se présentaient comme non légitimes, imposées du dehors, donc incapables de répondre aux vrais problèmes des pays en difficulté. Deux institutions internationales vont contribuer de manière déterminante à la prise de conscience du problème de l'aggravation du phénomène de la pauvreté dans les pays en développement. Déjà, en 1987, l'UNICEF avec la publication de son ouvrage : « l'ajustement à visage humain , 1987 » alertait sur les conséquences sociales néfastes des politiques d'ajustement structurel et proposait des pistes pour y remédier. Cependant, c'est au niveau du PNUD que de nouveaux instruments d'analyse ont été développés et ont eu le plus d'impact sur la pensée du développement depuis le début des années 90 avec la publication des rapports sur le développement humain. La réalisation d'une série de conférences internationales au cours des années 90 et surtout le Sommet Mondial pour le Développement Humain tenu à Copenhague en 1995 vont servir de piliers sur lesquels repose la « Déclaration du Millénaire » où 189 chefs d'État et de gouvernement ont pris l'engagement de tout faire pour avancer en direction de ce qui est connu aujourd'hui comme les objectifs de développement du millénaire (OMD).

Cette remise en cause générale des pratiques traditionnelles en matière de développement ne s'est pas faite sans mettre en avant les déficiences des interventions publiques nationales. Une nouvelle conditionnalité qui promeut le principe de la bonne gouvernance reconnaît que l'État tout en étant un acteur majeur n'est pas le seul acteur et en conséquence doit se comporter de manière responsable et veiller à l'utilisation rationnelle des ressources nationales.

Ces évolutions ont eu trois implications majeures :

- Les conditionnalités portent désormais moins sur les mesures à mettre en œuvre et davantage sur les résultats des politiques. Le DSRP fournit le cadre d'intervention des politiques, tandis que les ODM constituent les objectifs à atteindre et leurs cibles, les nouveaux critères de performance des politiques de développement ;
- une plus grande coordination entre la Banque Mondiale et le FMI et entre l'ensemble des donateurs est indispensable pour le succès des politiques. La participation simultanée des trois acteurs : société civile, État, et bailleurs de fonds et les relations qu'ils entretiennent entre eux sont déterminantes pour le succès de la stratégie.
- la logique des DRSP (conçu comme une stratégie globale de développement visant à assurer la cohérence des interventions des bailleurs de fonds) suppose **un accroissement de l'aide budgétaire au détriment de l'aide au projet** qui inhibe l'appropriation nationale des politiques et qui ne facilite pas une maîtrise suffisante de la gestion de ces financements – ce qui est le propre de l'aide budgétaire qui présente l'avantage d'être moins coûteuse en termes de gestion. Mais cela suppose le renforcement de la capacité de gestion des états et un plus grande responsabilité démocratique. C'est pourquoi une plus grande sélectivité de l'aide est proposée par la Banque et le FMI consistant à diriger en priorité celle-ci vers les pays qui gèrent correctement et de manière transparente l'aide publique au développement (APD).

Le DSRP est un document qui résulte d'un processus que l'on pourrait illustrer ainsi :



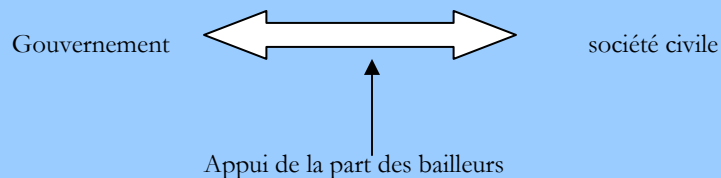
Le DSRP entretient des liens avec le développement humain par la voie des 'capacités (alphabétisation, éducation, santé...), car si celles-ci sont faibles, il y a de fortes chances que les revenus soient également faibles. De même, le DSRP entretient des liens avec les OMD par le fait que ces derniers définissent le champ d'intervention des politiques établies dans le DSRP. Étant constitués en 'chapeau', les OMD recouvrent l'ensemble des stratégies, y compris celles de la lutte contre la pauvreté, et tissent des liens entre eux.

Comme on le voit, la gestion des stratégies de lutte contre la pauvreté est encore plus complexe que les programmes précédents de stabilisation et d'ajustement structurel. Présenté comme condition pour le succès de cette nouvelle démarche, le renforcement des institutions est abordé en insistant sur trois aspects inter-reliés : (1) l'amélioration de l'efficacité du service public, (2) la lutte anti-corruption et les modalités de gestion des ressources publiques et (3) la décentralisation.

Les DRSP ont d'ores et déjà eu des répercussions positives, par exemple :

- l'ouverture de nouveaux espaces de débats publics et l'implication des différents acteurs de la société ;
- l'amélioration de la gestion budgétaire avec en particulier une plus grande transparence ;
- la fixation d'objectifs précis et mesurables permettant un suivi et une évaluation concrète des politiques même si l'importance accordée par les pays au volet suivi évaluation reste pour l'instant limité.

A la différence des programmes d'ajustement structurel (PAS), le jeu est ouvert. Tout dépendra de la capacité des acteurs sociaux à se saisir de cette opportunité. En fait, l'image change radicalement de celle des PAS qui se discutaient entre le gouvernement et les IFP's. Le DSRP est le fruit d'une recherche de consensus entre le gouvernement et la société civile



SOURCES

- Cling, J.P., Razafindrakoto, M. et Roubaud, F. (2002), (sous la direction de), Les Nouvelles Stratégies Internationales de Lutte contre la Pauvreté, Dial, Economica, Paris
- World Bank. Participation: Participatory Methods. Washington, DC: Author, <<<http://www.worldbank.org/participation/partmethods.htm>>.
- World Bank. Poverty Reduction Strategy Sourcebook. Washington, DC: Author, <<<http://www.worldbank.org/poverty/strategies/sourctoc.htm>>.

ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM

Priorités pour l'aide au développement

La situation du pays requiert une croissance forte et durable couplée à une réduction des clivages sociaux et économiques actuels pour promouvoir une égalité dans les opportunités offertes, tout en instaurant des filets de sécurité pour les individus et ménages pris ne pourront pas s'en sortir seuls. Cela ne pourra pas se faire sans un renforcement des institutions, c'est-à-dire, sans la mise en place d'une infrastructure institutionnelle permettant de réduire les coûts de transaction provoqués par l'instabilité institutionnelle, la montée de l'insécurité, la faiblesse du système judiciaire, le non-respect des droits de propriété, l'enclavement des zones rurales, l'absence ou la dégradation des infrastructures, la lourdeur administrative, etc. Ceci devrait encourager notamment la reprise des investissements privés nationaux et étrangers.

Le milieu rural où environ 5 personnes sur 6 sont considérées comme extrêmement pauvres (i.e., incapables de trouver les ressources suffisantes pour une ration calorique journalière régulière), est particulièrement rendu vulnérable par cet état de fait. Les multiples risques associés à la situation de ces personnes leur interdisent l'accès au crédit formel. Cela veut dire que même dans le cas de chocs ponctuels (inondations, sécheresse, maladie, mortalité etc.) et à cause de l'absence ou de la faiblesse des mécanismes d'assurance, les stratégies de sortie des ménages de la pauvreté ne relèvent pas entièrement de la responsabilité individuelle. Et cela devient de nos jours d'autant plus préoccupant que ces personnes se décapitalisent à un rythme effarant (coupe d'arbres fruitiers, vente de bétail, de parcelles de terre etc.) pour parer aux difficultés ponctuelles. Ce qui renforce d'autant leur degré de vulnérabilité (incapacité à réagir). Une expérience intéressante supportée par deux ONG (Action Aid et Oxfam) dans la mise en place d'un système d'appuis à la production et à la commercialisation du café dans le Sud-est (le 'Haitian Blue') mérite d'être vulgarisée. Elle consiste dans le renforcement de la capacité de négociation des producteurs dans les marchés par l'établissement d'une plate-forme permettant la prise de décision relative à des règlements de certaines activités de production, de conservation et de distribution des produits pour qu'elles se fassent sur une base concertée. Les productions de biens périssables (agrumes, les légumes, et autres produits agricoles) pourraient bénéficier de la mise en place de tels systèmes de régulation sociale⁴ qui garantiraient à ces populations des revenus socialement optimaux pour leurs productions, tout en servant de relais en matière de crédit, d'équipements, de collecte et de distribution des produits. Cela vaut pour l'ensemble des PME quel que soit leur secteur d'activités. L'aide à la mise en place de garantie à ce type d'investissement dans les biens collectifs peut-être une façon de fédérer leurs stratégies.

Cependant le faible développement des institutions de l'appareil de l'État et de l'économie de marché a pour corollaire une faible capacité de réponse de leur part. L'une des premières priorités de l'aide internationale pourrait être d'accompagner ces dernières dans la mise en place de nouveaux systèmes de régulation dans le but ultime de permettre aux bénéficiaires de reprendre à leur compte, à terme, les actions menées en leur faveur. Car il ne sert à rien d'augmenter l'assistance financière internationale de manière directe ou à travers les ONG, si les capacités des bénéficiaires ne se développent pas, et si l'aide ne prépare pas la relève. Des efforts sont menés en ce sens dans le cadre de programmes d'emploi combinant la production urbaine et ménagère d'aliments et de plantes médicinales et leur vente sur les marchés.

Le programme de modernisation des entreprises publiques a été suspendu avec l'arrêt du financement de la Banque Mondiale et du paiement des arriérés de la part du gouvernement haïtien. Seulement deux des neuf entreprises publiques concernées ont été modernisées. Il conviendrait d'évaluer la performance de celles qui ont déjà fait l'objet de cette initiative et de relancer le programme sur de nouvelles bases pour améliorer la performance de ces entreprises et permettre la reprise des investissements directs dans le pays. Mais il est clair que la modernisation des entreprises publiques n'est pas la seule priorité, ni le seul type de réforme souhaité. La vraie priorité demeure l'élaboration d'une politique économique qui vise la revitalisation de l'économie haïtienne, réduisant ainsi la pauvreté et augmentant l'offre des biens et services, et, par là, l'emploi et les revenus. *Dans cette perspective, le gouvernement a organisé en mai 2003 un séminaire national sur les stratégies de reconversion de dette ('debt equity swaps') pour supporter les initiatives de développement durable. Même si la part de la dette concernée en*

⁴ Traditionnellement, ces mécanismes de régulation étaient mis en place par les autorités publiques pour défendre les revenus des paysans et assurer la survie de leurs activités menacées par des prix trop bas imposés par une chaîne de commercialisation contrôlée par des spéculateurs. Ces mécanismes sont démantelés de nos jours. Mais si la mise en place de ce dispositif relève de la propre initiative des concernés, et gérée à leur niveau, ils y trouveront tous leurs comptes.

ce qui concerne Haïti est relativement faible (dette bilatérale), un appui international favorisant l'accès du pays à ce mécanisme serait bienvenu. *Il faut rappeler que selon les critères élaborés par la Banque Mondiale, Haïti pas n'est éligible au titre de l'initiative PPTE (pays pauvre très endetté).* Pourtant, au vu de l'énorme besoin de ressources en devise de ce pays et ses faibles capacités d'exportation, une initiative de la sorte lui permettrait de dégager des ressources utiles pour financer des projets en vue de la régénération de son environnement dont le niveau de dégradation a déjà atteint un seuil critique.

Beaucoup de projets négociés avec la BID depuis 1996 en matière d'infrastructures tardent à être débloqués pour de multiples raisons (problème de ratification au niveau du Parlement, problème d'arriérés impayés, etc.). Ceux qui ont déjà été lancés n'ont pas pu être conduits à terme et la plupart des autres relatifs par exemple au financement du secteur de l'eau potable, du système éducatif n'ont pas pu démarrer. *Des efforts certains ont été faits récemment : les fonds de la BID ont été débloqués et le gouvernement travaille au déblocage des fonds de la Banque mondiale. Les indicateurs économiques étant bons pour l'année fiscale 2002-2003, le FMI trouve opportun de penser à la relance de l'économie.*

Les actions prioritaires concernent le Document stratégique de lutte contre la pauvreté (DSRP) qui pourra se réaliser en mettant à profit l'expérience acquise avec le Bilan Commun de Pays. Elles concernent également le renforcement des capacités institutionnelles dans la prise en charge du problème au sein des multiples partenaires impliqués (ONG, Associations, etc.) qui jouent un rôle crucial dans l'atténuation de la pauvreté mais dont les actions peuvent s'annuler si elles ne sont pas coordonnées. Elles doivent permettre la mise en place « d'infrastructures institutionnelles » favorisant la levée des contraintes formelles et informelles qui gênent la reprise de l'investissement et inhibent la croissance.

Programmes, politiques et projets

Le gouvernement pourrait s'inspirer de la démarche du PIR et l'étendre dans le sens de coordonner les actions des différents partenaires pour le financement du développement humain (en matière de santé et d'éducation), pour aider au décollage d'activités privées partout dans le pays, et pour supporter la mise en place d'infrastructures (irrigation, meilleures semences, moyens de transport capables de désenclaver des zones rurales les reliant aux marchés et aux villages, ouvrant l'accès aux marchés et aux services sociaux de base généralement concentrés dans les villes). Pour élargir les opportunités offertes aux individus, on pourrait penser mettre à profit les 1500 km de côtes dont dispose Haïti par l'érection d'infrastructures portuaires pour le convoyage des marchandises et des personnes. Ce type d'investissement qui permettra d'améliorer la productivité et faciliter la vie des populations vivant dans les zones enclavées présente un autre avantage dans la poursuite des OMD : celui de pouvoir se réaliser à moindre coût pour l'environnement, dans un sens qui peut être socialement et régionalement équitable.

La pauvreté étant un phénomène qui concerne tout le pays. Une politique pour la réduire dans le contexte haïtien commande des actions sur pratiquement tous les fronts et un haut degré de coordination institutionnelle. Pourtant, il n'existe pas encore à proprement parler, au sein du gouvernement, de plan d'actions concerté sur la question. Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) initie des démarches pour essayer de coordonner les interventions: lancement d'un projet de mise en place d'un Observatoire de la pauvreté et de l'Exclusion Sociale en Haïti (OPESH), élaboration d'une Carte de Pauvreté (CP), projet d'élaboration d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (DSRP), etc. Les deux premières initiatives sont en instance de finalisation, mais le projet de Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ne fait que commencer. A la fin de l'été 2003, le Ministère de la Planification et de la Coopération externe, le PNUD et la Banque mondiale ont repris le processus dont il sortira un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) intérimaire.

A l'échelle ministérielle une série de projets et de politiques tendant à renforcer la productivité et augmenter la capacité d'offre d'emplois de l'économie est élaborée ; certains de ces projets ont déjà fait l'objet de vote parlementaire ou sont en instance d'être votés. Il s'agit par exemple du Code des Investissements qui a été réalisé dans le contexte du cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce et destinée aux PMA. Ce code accorde les mêmes droits et les mêmes avantages incitatifs aux nationaux ainsi qu'aux étrangers. Il est promulgué le 26 novembre 2002. Il est complété par des projets de lois portant respectivement sur les zones franches industrielles ainsi que sur un dispositif de Facilitation des Investissements.

Il convient de rappeler aussi l'existence au sein du Ministère de l'Agriculture d'une entité dénommée Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA), créée juste après le Sommet Mondial sur l'alimentation en 1996. Mais jusqu'à présent, la loi organique de ce dispositif institutionnel majeur pour le suivi

et le pilotage d'une politique globale de sécurité alimentaire n'est toujours pas votée au Parlement. Il importe aussi d'insister sur la place de l'Agriculture dans ce Rapport. Des discussions avec le MARNDR (Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural) font ressortir trois niveaux de préoccupation susceptibles d'aider à mieux lutter contre la pauvreté :

- ❑ La gestion durable des ressources génétiques des espèces cultivées.
- ❑ La dégradation de l'environnement. Elle n'est pas seulement liée à l'exploitation non durable de la biodiversité, mais à la pauvreté généralisée, à l'éducation et surtout à l'absence de politiques en aménagement du territoire et d'une faiblesse dans l'application des droits de propriété.
- ❑ La définition d'un mécanisme clair de gestion du foncier pour faciliter la gestion durable de l'ensemble des ressources environnementales.

Le gouvernement a signé un accord dit 'Staff Monitored programme' (SMP) en juin 2003 (le premier depuis 2 ans) avec le FMI et la reprise du financement de la BID a été engagée par le remboursement de la dette de l'État haïtien. Cela devrait permettre la relance de l'investissement privé et des ressources de coopération.

Cet encadré traite de la longueur de temps que prendrait la société pour sortir de la pauvreté. Ce point permettra de se faire une idée des grandeurs relatives en jeu dans la grande stratégie de réduction de la pauvreté. Considérons pour cela la classe des indices de pauvreté de Foster, Greer et Thorbecke ou P désigne l'indice de pauvreté, z la ligne de pauvreté, n le nombre d'individus de la population, et y_i le revenu du $i^{\text{ème}}$ pauvre :

$$P = 1/n \cdot \sum_{i=1}^q ((z - y_i)/z)^a, \quad q \text{ étant le nombre de personnes en dessous de } z$$

Pour différentes valeurs de l'exposant 'a', on retrouve les indices généralement acceptés dans la profession, sauf celui, très particulier de Sen. Pour $a = 1$ par exemple, le montant qu'il faudrait pour éradiquer la pauvreté est (n.z.P) qui compense juste l'écart qu'il y a entre les revenus et la ligne de pauvreté. Ce montant est peut-être à regarder de près par la coopération internationale ! Pour $a = 0$, on a $P = H = q/n$ (le 'head-count ratio'), le nombre de pauvres par rapport à la population. Cet indice H est utile. Si une politique amène à ce que les revenus individuels soient augmentés d'un certain montant (le même pour tous), alors l'impact sur l'indice de pauvreté ci-dessus est proportionnel à H (même si en soi, H est un très mauvais indice de pauvreté, puisqu'il ne change pas si un pauvre s'appauvrit).

Dénotons par y^* le revenu moyen *parmi le groupe des pauvres dans la société*, et z la ligne de pauvreté. Si on désire que y^* grimpe au niveau de la ligne de pauvreté z, il faudrait que y^* croisse à un rythme égal au taux de croissance des revenus globaux. Formellement, il faudrait que ⁵:

$$z = y^* (1 + g)^T$$

T étant l'horizon désigné de croissance des revenus.

Cette formule est équivalente à celle utilisée dans les calculs financiers : z est la valeur future de y^* au 'taux d'intérêt' g. En prenant les logarithmes de part et d'autre, on en tire que le temps T que prendront les pauvres pour traverser la ligne de pauvreté z, c.a.d. pour que l'indice $P = 0$, est donné par:

$$T = [\ln (z/y^*)] / \{\ln (1 + g)\}, \quad \text{'ln' représentant des logarithmes népériens.}$$

Si par exemple, le revenu nominal moyen des pauvres en Haïti est approximativement de 250 US l'an per capita et que la ligne de pauvreté se situe à quelque 500 US par an per capita, alors un taux de croissance $g = 3\%$ fera que cela prendra environ 23 ans pour éradiquer la pauvreté ! En Haïti, g tourne autour de 1%, ce qui donnerait 70 ans!!! On peut toujours arguer que l'on ne cherche pas à éradiquer la pauvreté en tant que tel, et que l'on veut seulement la réduire de 50% en 2015; le raisonnement est cependant le même: il faudra un horizon long (quelque 40 ans au taux de croissance de 1% en Haïti, toutes choses égales par ailleurs) pour y arriver, horizon qui dépassera celui requis par la Déclaration du millénaire. Loin de vouloir décourager, ces considérations veulent seulement éveiller aux grandeurs en jeu et par suite à l'urgence d'une mise en place de politiques

⁵ Voir S.M. Ravi Kanbur: Measurement and Alleviation of Poverty with an Application to the Effects of Macroeconomic Adjustment, IMF Staff papers, vol. 34, No 1, mars 1987.

publiques capables de faire avancer les choses plus vite, car les précédents calculs ont été faits en supposant que le gouvernement reste passif, ce qui n'est pas probable.

Voir : S.M. Ravi Kanbur : Measurement and Alleviation of Poverty, with an Application to the Effects of Macroeconomic Adjustment, *IMF Staff Papers*, vol. 34, No 1, mars 1987

ASSURER UNE ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

Priorités pour l'aide au développement

Il s'agirait dans un premier temps d'appuyer la mise en place du projet de « carte scolaire⁶». De même, il faudra se pencher très vite sur la constitution de mécanismes de financement qui impliquent l'ensemble des acteurs (nationaux et internationaux). Cela devra permettre de bien cibler au niveau du territoire les zones mal desservies et mieux identifier les besoins en matière d'équipements et matériels didactiques par exemple pour :

- garantir un accès équitable à l'éducation de base pour l'ensemble des enfants en âge d'aller à l'école, en réduisant les coûts pour les familles surtout les plus défavorisées (en encourageant la mise en place du PMSE par exemple);
- impliquer et responsabiliser les collectivités, les parents, les écoles dans l'amélioration de la qualité, l'efficacité et la pertinence de l'éducation de base ;
- renforcer la capacité des structures de régulation et en particulier du MENJS dans l'accompagnement et l'encadrement du secteur (par la formation des maîtres, et des directeurs d'établissements, la modernisation des curriculum, l'élaboration de matériels didactiques etc.).

Le gouvernement a compris que l'ambition de faire augmenter l'offre scolaire de 2.2% par an comme arrêtée dans le PNEF était trop limitée et ne permettrait pas la scolarisation universelle en 2015. Aussi, un « programme de scolarisation universelle » (PSU) a été lancé en 1999 et mis en oeuvre au niveau de quatre départements scolaires, avec pour objectifs d'augmenter la capacité physique d'accueil du système ; de mettre en place des mécanismes permettant aux enfants qui entrent dans le système d'y rester, de progresser. Ce programme veut également faire de l'éducation l'arme stratégique devant permettre au pays de relever les grands défis auxquels il devra se coller à moyen terme.

Comme on le voit ici, le PSU identifie très bien ce qu'il faut pour moderniser le système éducatif haïtien. Il s'agit de réaliser trois choses en même temps : (1) de le doter d'une vision claire, (2) de mettre en place, pour le supporter, un système de gestion adapté, et surtout (3) de mobiliser autour des programmes et projets définis des ressources humaines et financières suffisantes. Cependant, il faudra agir vite et sur plusieurs fronts à la fois.

En premier lieu, renforcer la capacité du MENJS dans la prise en charge de ces dossiers majeurs. Cela renvoie, entre autres choses, au besoin de revaloriser la fonction enseignante pour intéresser les jeunes à vouloir faire carrière dans cette branche. En second lieu, mettre en place des mécanismes qui permettent de mobiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs du système éducatif haïtien. Pour maintenir les enfants à l'école, il faut agir sur les causes qui les poussent à l'abandonner. Le PSU devra être évalué et s'étendre à l'ensemble du pays en se basant sur les bonnes pratiques identifiées. *Il faudra réussir aussi à porter l'ensemble des partenaires du secteur à s'entendre sur le financement d'un paquet minimum de services (PMSE) pour l'ensemble des enfants du préscolaire et du fondamental au niveau national.* Les parents ayant montré depuis longtemps leur ferme volonté de scolariser leurs enfants « à n'importe quel prix », il s'agira de les accompagner et d'essayer d'en atténuer l'impact sur le budget de la famille. Un mécanisme intéressant pourrait être la mise en place « d'un partenariat national pour le financement de la scolarisation universelle » par lequel l'ensemble des acteurs du système (les parents, l'Etat, les Fédération des Écoles privées, les ONG, les Bailleurs de Fonds Internationaux) s'entendent pour la mise en place **d'un Fonds de Solidarité pour la Scolarisation Universelle** pour financer ce mécanisme. Ce PMSE pourra intégrer par exemple : la fourniture de matériels didactiques, les équipements, les soins de santé de base,

⁶ La prochaine publication des résultats du dernier recensement de la population et de ceux du recensement scolaire ainsi que le travail réalisé au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe sur la carte de pauvreté devraient faciliter l'établissement cet important outil pour le pilotage du système éducatif haïtien.

les cantines scolaires, etc.. à travers tout le territoire. Enfin, en dernier lieu, mener des actions aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Leur coordination devient de ce fait même une condition sine qua non de réussite.

Programmes, politiques et projets

L'UNESCO d'Haïti a soumis une requête auprès de son siège afin d'appuyer l'élaboration de la stratégie nationale d'éducation pour tous. Les résultats sont prévus pour l'année 2004. Mais d'ores et déjà, l'UNESCO y travaille étroitement avec les agences et bailleurs suivants : UNICEF, PAM, FNUAP, PNUD, ACDI, France, USAID, Japon, Allemagne, UE, BID et Banque Mondiale.

Dans la foulée du lancement du Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF), une série de documents de projets et de plans d'actions relative à l'école fondamentale a été élaborée. Il s'agit :

- Du Programme accéléré de scolarisation universelle (Août 2001) concernant les sur âgés ;
- Du programme de formation du personnel enseignant sur l'approche genre, (Février 2001)
- Du projet de l'école fondamentale d'application/Centre d'Appui (EFACAP) ;
- Du document présentant les lignes d'orientation pour un curriculum revisité du système éducatif haïtien (Février 2001);
- Du Programme d'implantation d'écoles nationales dans les sections communales (PIENASECO)
- Du plan stratégique sectoriel de l'éducation pour la prévention et la lutte contre le VIH/Sida, Sept.2001, etc.

Il faut signaler également le programme national de cantines scolaires (PNCS), le programme de distribution de kits pédagogiques par le gouvernement. De plus un recensement scolaire vient d'être réalisé et les résultats étaient attendus à la fin de l'été 2003. Le but ultime de ces différents politiques et programmes était d'apporter des réponses appropriées et efficaces aux grandes déficiences du système éducatif haïtien. Cependant la faiblesse des ressources disponibles en dehors des problèmes liés au fonctionnement du système explique que le degré de mise en œuvre de tous ces projets reste très limité. Récemment, le gouvernement s'est entendu avec la BID pour un programme d'éducation de base (PEB) dont l'objectif est de donner un enseignement de base de qualité à toutes les couches de la société haïtienne. Cela ne manquera pas de réduire les clivages qui existent entre ruraux et urbains et entre riches et pauvres.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Priorités pour l'aide au développement

On n'obtiendra aucun résultat en matière d'équité du genre si les mentalités des individus qui composent la société dans leurs rapports les uns avec les autres n'évoluent pas. Les vecteurs privilégiés pour ce faire sont l'éducation formelle et informelle et la refonte des codes de lois qui régissent ses rapports.

L'assistance internationale peut s'orienter vers l'élaboration d'une politique en matière d'équité du genre intégrant les éléments de réforme institutionnelle nécessaire à sa mise en œuvre (par exemple mise en place de structures interministérielles, avec le Ministère de l'Éducation nationale pour mieux coordonner la demande d'éducation des filles); la refonte des codes de lois en la matière; l'appui au montage de programmes d'éducation formelle et non formelle pour aider à orienter les filles vers les formations scientifiques et techniques augmentant leur responsabilité dans les sphères de décision; le renforcement des capacités du MCFDF, et l'appui aux programmes qui facilitent l'accès des femmes aux ressources productives (terre, crédit formel, etc.) et aux titres à l'échange (connaissances, métiers...).

Il convient de souligner que le problème du genre est un problème de droits humains. Dans une société de privilège qui nie les droits de la personne, l'énorme difficulté rencontrée par ce Ministère à s'imposer dans l'environnement administratif n'étonne pas. Il est à espérer que cette problématique finisse par faire l'objet d'études pointues pour développer les systèmes d'information et faciliter la compréhension des mécanismes de reproduction des systèmes d'exclusion de la femme des circuits de pouvoir et de la richesse et provoquer des débats plus animés dans toutes les sphères de la société, à l'université, à l'école, dans les médias, etc.. Le Ministère doit se montrer plus présent au niveau des ministères sectoriels dans les débats pour l'élaboration et la conduite des politiques publiques sectorielles pour s'assurer que ces dernières, dans leur conception et leur mise en œuvre, aident à casser ce système de répartition qui veut que l'homme soit détenteur des moyens de production (le capital et les

grandes activités productives, le grand commerce) et la femme les flux (le petit commerce) et l'essentiel des activités non marchandes. Il est vrai que le Ministère fait face à des difficultés extraordinaires en matière de ressources financières et humaines pour mener les travaux qui lui permettraient de bien appréhender son secteur d'intervention et de pouvoir agir en connaissance de cause.

L'avenir du pays dépend des élites (économiques, sociales et politiques et morales..) c'est-à-dire de ceux qui sont responsables d'influencer la façon dont la société est organisée et qui sont capables d'isoler les facteurs de menaces qui retardent (bloquent) l'avancement de la société pour en contrôler l'impact. *La problématique du genre n'est pas et ne devrait pas être une préoccupation des seules femmes de la société.* La promotion effective des idées et des modèles pour faire évoluer les mentalités requiert des actions collectives et non individuelles. C'est pourquoi l'école et la famille ont un rôle majeur à jouer si l'on veut en finir avec les valeurs qui reproduisent la pauvreté.

Politiques, programmes, projets

La politique du gouvernement dans le cadre de l'intervention portant sur l'équité du genre a consisté à isoler la question des femmes pour pouvoir mieux l'apprécier. La création du Ministère en est l'illustration. Cependant, à date, les capacités d'actions de ce Ministère restant très limitées, il a dû recourir à l'élaboration de documents pour expliciter et définir son espace. Un des premiers documents réalisés par ce jeune Ministère s'intitule d'ailleurs « Cadre d'orientation stratégique pour 1996/2001 », publié en mars 1996. Ce document s'articule autour de la double ambition affichée par le Ministère à promouvoir la réalisation des droits sociaux et le renforcement de l'État de droit.

Il comporte trois axes programmatiques :

- la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'autonomie de la femme.
- La sensibilisation et le plaidoyer à propos des violences faites aux femmes, de la discrimination du genre, des rapports de la femme aux zones décisionnelles ;
- L'action juridique dont l'objet est de renforcer l'État de droit en focalisant les efforts sur la révision du cadre légal en vue de l'élimination des discriminations du genre, l'éducation aux droits des femmes, l'assistance légale aux femmes etc.

Un autre document porte le titre : Plan d'Action Quinquennal 2001/2006. Il se compose de programmes à entreprendre par le Ministère, qui sont au nombre de trois : Le programme de renforcement institutionnel ; Le programme de recherches et études ; Le programme de promotion et de défense des droits de la femme. Ce dernier retient trois objectifs qui sont de faciliter l'accès des femmes aux ressources productives indispensables à leur rôle d'opérateur économique; de réduire de 10% au bout de cinq ans le taux de chômage ouvert des femmes ; et d'aider à augmenter de 15% l'accès des femmes aux services de base indispensables à leur réhabilitation sociale.

On remarque l'importance accordée au renforcement du cadre légal, même si l'on peut regretter que le document reste muet sur les politiques à mener en ce sens. Le domaine d'intervention étant transversal, d'autres interviennent à côté du MCFDF et s'occupent d'aspects spécifiques à leurs secteurs d'activités. C'est le cas par exemple du Ministère de la santé publique et de la population (MSPP) et du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports (MENJS). Dans le cadre du MENJS, les interventions sont plus en ligne avec la problématique présentée au début. Elles portent par exemple sur le coût d'implantation des Politiques visant la scolarisation des filles (mai 2002), la formation du personnel enseignant sur l'approche genre en Éducation (fév.2001), la formulation d'un plan de communication pour l'éducation des filles en Haïti (avr.2001), un projet National d'Éducation des filles (PNEF). Ce dernier projet vise à l'élaboration d'une politique spécifique en leur faveur dans le cadre de la Commission Nationale pour l'Éducation des filles (CONEF) créée en 1999 pour combler les lacunes du Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF) sur l'approche genre.

Il faut souligner que le Ministère a déjà réalisé une revue des dispositions du code civil discriminatoire à l'endroit des femmes, des mesures contre le viol, contre la violence faite aux femmes, et de la régularisation de la situation de plaçage. De plus, il finalise actuellement un avant-projet de loi qui porte sur la paternité responsable qui sera déposé sous peu au Parlement. Cela devrait avoir des impacts positifs sur la situation de l'état civil en Haïti.

RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

Priorités pour l'aide au développement

Avec l'aide de nombreux bailleurs (ACDI, UE, Pays-Bas, Coopération Française, OPS-OMS, BID), le MSPP a pu entreprendre la rénovation de nombreuses institutions sanitaires et en construire d'autres. Environ une centaine de dispensaires ont reçu des dons en équipements et des trousseaux d'urgences ont été fournis à environ 150 institutions sanitaires. Cependant, *l'instabilité institutionnelle a énormément affaibli les structures de gestion sanitaire du pays*. Les projets de renforcement ont été pour la plupart bloqués.

La mise en place du PCIME et de la politique nationale de santé (PNS) requiert une assistance prioritaire dans..

- La mise en place du projet UCS à l'échelle du territoire. L'organisation de l'offre sanitaire se base sur le paquet minimum de services (PMS) et le programme de prise en charge intégrée des maladies de l'enfance (PCIME), l'existence et le bon fonctionnement de ce type de dispositif sanitaire suppose une bonne capacité d'actions de l'institution de référence. Sa mise en œuvre est compromise en raison de l'insuffisance des moyens humains et financiers.
- Le renforcement du programme élargi de vaccination (PEV) dont la performance est aujourd'hui assez faible.
- L'accompagnement dans la promotion du projet d'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois ainsi que la supplémentation alimentaire visant les carences protéino-énergétiques pour les enfants âgés de six mois à cinq ans et les femmes enceintes et allaitant. Le PAM a un programme d'appui en la matière.

A côté de ces initiatives, un appui peut être donné aux programmes portant sur l'entraînement des mères dans la prévention des maladies infectieuses, la promotion de l'emploi de la thérapie basée sur la réhydratation orale, la promotion de l'amélioration des conditions d'existence des ménages pour la prévention des maladies diarrhéiques etc.

Politiques, programmes, projets

Une série de politiques et plans d'actions est définie ou mise en œuvre dans le cadre de la lutte contre la mortalité infantile. On pourrait citer : le Plan stratégique de promotion de l'allaitement maternel, le plan stratégique de santé scolaire, le programme élargi de vaccination (PEV), le programme des médicaments essentiels, le programme de prise en charge intégrée des maladies de l'enfance (PCIME), etc. Des accords bilatéraux et multilatéraux avec le Gouvernement Japonais, OPS/OMS, l'UNICEF, la Banque Mondiale, la BID ont été obtenus en vue du renforcement du système national de santé en général et de la santé infantile en particulier. Le programme de prise en charge intégrée des maladies de l'enfance fut adopté et devait intégrer le paquet minimum de services (PMS) qui devrait être rendu disponible à tous les niveaux de soins. Un axe stratégique majeur porte sur le suivi nutritionnel et la promotion de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois. Les objectifs arrêtés étaient de faire passer de 0,6% à 30% en deux ans le pourcentage de mères allaitant. Les hôpitaux de 7 départements ont été impliqués dès le démarrage dans le cadre de l'initiative « Hôpitaux Amis des Bébé ». Les premiers résultats ont démontré que la pratique de l'allaitement maternel à elle seule peut réduire de 50% la mortalité infantile et la prévalence de la malnutrition. Cela explique que la Politique Nationale de Nutrition ait choisi l'allaitement maternel exclusif comme une des stratégies principales pour l'amélioration de l'état nutritionnel.

On peut regretter que des initiatives comme celles-là, qui ne semblent pas hors de portée pour le pays, ne soient pas suffisamment intégrées dans les processus budgétaires publics nationaux. La plupart de ces projets sont en veilleuse pour cause de 'crise'.

Il faut signaler que les résultats d'une enquête conduite par le PAM sur la situation alimentaire dans le Nord-Ouest durant les mois de juillet à septembre 2003. Les chiffres sont parlants : 2,44% parmi la tranche d'âge 5-9 ans sont mal nourris. Les communes les plus touchées sont celles de Baie de Henne et du Môle Saint Nicolas. La malnutrition sévère concerne 6,47% des enfants, mais il n'y a pas de différence selon le sexe. Les orphelins de mère décédée représentent 4% des enfants de 0 à 15 ans dans le 'Far West'. La moyenne nationale est de 3%. Le programme d'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) du PAM est d'une aide substantielle en faveur des personnes affectées par la sécheresse et la malnutrition, surtout dans le Nord-Ouest.

D'une manière plus large, le PAM permet aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes ; permet aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation ; permet aux ménages qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables. Ces objectifs rejoignent l'UNDAF dans son programme 2002-2006. Ici, il faut faire le lien avec les questions relatives à la pauvreté analysées dans le premier chapitre.

A ce titre, le PIR aussi bien que les activités du PAM doivent être situées dans tous les chapitres de ce rapport, car si les programmes en général permettent de prévoir qu'il y aura quelque soulagement dans le long terme de la pauvreté aiguë, le court terme demande des actions que les programmes en question sont parmi les rares à proposer

AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE

Les Priorités pour les Programmes d'Assistance

La réduction de la mortalité maternelle représente le principal défi posé au système national de santé. *L'objectif de réduction de la mortalité maternelle ne pourra pas être atteint de manière durable sans la mise en œuvre véritable des engagements pris au niveau du plan stratégique national.* Le cas haïtien est particulier à cause du mode d'occupation de l'espace par la population (mode dispersé en milieu rural) qui rend la fourniture des services de base généralement difficile et coûteuse. Faute de pouvoir les reloger, il faut aider les gestantes à avoir accès aux centres hospitaliers et aux soins que leurs cas nécessitent. Le pays a besoin d'une assistance concernant :

- L'établissement de la carte sanitaire du pays devant permettre, entre autres, l'identification des zones où le problème se pose avec le plus d'acuité ;
- L'accompagnement à la mise en œuvre des UCS. Cependant étant donné le problème d'accès signalé plus haut, la desserte de l'ensemble de la population ne se fera que par étapes. C'est pourquoi, il faudrait accompagner les programmes de formation des infirmières sages femmes capables de délivrer un certain nombre de services de base à domicile. Un appui est déjà donné par la Coopération Française en la matière.
- L'appui à la formation des personnels à pouvoir détecter à temps les complications pour les référer aux structures plus adaptées.

Un autre élément majeur du programme d'assistance pourrait être d'aider les structures de gestion à intégrer graduellement ces nouveaux engagements dans les processus budgétaires nationaux et parallèlement promouvoir des mécanismes d'auto assurance qui ont fait leur preuve ailleurs pour garantir le financement à long terme de ces politiques.

Le Ministère de la Santé conscient de l'ampleur des problèmes, semble se démultiplier pour tenter d'inverser la tendance en développant un système de régulation et de promotion de l'offre de services. Des documents de politiques sont élaborés, des plans d'actions définis et des mécanismes institutionnels expérimentés. Parmi ces derniers, retenons les deux plus importants en relation avec la Santé de la Reproduction : le Plan Stratégique National de Réduction de la Mortalité Maternelle (PSNRMM) et le projet des Unités Communales de Santé (UCS). Ce projet UCS qui vise la déconcentration des services sanitaires existe depuis environ une dizaine d'années au Ministère. Selon ces concepteurs, il doit devenir la structure fondamentale du système de santé national. Il suppose la mise en commun des ressources sanitaires dans une zone géographique donnée en vue d'augmenter la disponibilité et l'accessibilité des services à la population. Il devrait être capable de délivrer le paquet minimum de services (PMS) défini dans la politique nationale de santé (PNS). Pour l'heure, malgré l'intérêt manifesté par l'ensemble des partenaires pour un tel dispositif, les résultats ne sont pas encore à la hauteur des ambitions nationales et des engagements internationaux. Parce que, sur le plan opérationnel, la mauvaise répartition des ressources budgétaires, humaines et organisationnelles (surtout en ce qui a trait au degré d'implication des communautés, l'absence de progrès dans la mise en place de véritables collectivités territoriales, l'hésitation dans la déconcentration des services, etc.) constituent un sérieux handicap à sa généralisation. Selon le PSNRMM, le gouvernement a choisi la santé maternelle comme porte d'entrée pour la modernisation du système de santé national.

Programmes, politiques et projets

Le document intitulé « Politique Nationale de Santé » fait de la Santé Maternelle la porte d'entrée en vue de la réorganisation du système national de santé. Le plan stratégique National de Réduction de la Mortalité Maternelle (PSNRMM) est parfaitement cohérent avec cet engagement. Il s'articule autour d'un certain nombre d'actions prioritaires visant à augmenter l'offre de services et à renforcer le système de santé national au travers du renforcement institutionnel pour assurer la disponibilité des intrants et la réhabilitation des structures de soins; ainsi que l'amélioration de la compétence du personnel pour la prise en charge adéquate des femmes. Ce plan stratégique vise aussi à renforcer la coopération avec les programmes connexes (IST,VIH/SIDA, Nutrition, Santé Scolaires, Maladies Transmises par vecteurs, la surveillance épidémiologique de la mortalité maternelle, et la coordination avec les différents intervenants publics et privés), la promotion de la participation communautaire, les capacités de mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités

Depuis quelque temps déjà, le MSPP organise une fois par mois la réunion des partenaires en santé. En 2001, il a ouvert l'école d'infirmières sages-femmes. Des cliniques mobiles et des postes de rassemblement des femmes enceintes sont expérimentés pour évaluer les risques que la situation des gestantes représente, en vue de leur dispenser des séances d'éducation qui servent de préparatifs à l'accouchement et à la planification familiale. Avec le FNUAP, un programme quinquennal 2002-2006 portant sur la santé reproductive, les stratégies dans les domaines de population et du développement et le plaidoyer a été lancé. L'UNICEF met l'accent dans son programme quinquennal (2002-2006) sur la santé et la nutrition. Au niveau bilatéral, l'USAID exécute un programme axé sur trois départements (Sud, Grand-Anse Nord-Est) avec un paquet minimum de services (santé, nutrition, planning familial) et information, éducation et communication (IEC). La Coopération Française finance un projet portant sur le renforcement institutionnel ayant trois composantes : appui à la formation des ressources humaines, (cadres hospitaliers, infirmières, sages-femmes, médecins coordonnateurs des UCS), appui à la santé des jeunes (notamment programme de santé scolaire en appui au Ministère de l'Éducation Nationale), appui au processus de décentralisation (au niveau du Département du Sud et des UCS de Bânet et de Port-Salut). Un projet complémentaire tripartite Haïti/Cuba/France a été signé en 2000 pour appuyer les UCS de Bânet et de Port-Salut. La GTZ (coopération allemande) conduit un projet d'appui à la santé de la reproduction dans le Plateau Central. La Coopération Japonaise a contribué à la réhabilitation de l'hôpital Immaculée conception des Cayes particulièrement les services de maternité, pédiatrie et chirurgie.

COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES

Priorités pour l'aide au développement

Les maladies sexuellement transmissibles sont pour la plupart des maladies de comportement. *Les priorités de l'aide internationale doivent porter l'emphase sur la prévention, la diffusion d'information à travers les médias de masse, l'éducation formelle et non formelle* comme par exemple la promotion d'activités impliquant les jeunes (ex. théâtre radiophonique, concours, autres jeux etc.) et les femmes. La problématique du genre doit faire partie intrinsèque de la stratégie de lutte contre le SIDA. L'intérêt de ce genre de programme est qu'ils permettent d'avoir de gros impacts sans trop de débours.

La connaissance de la situation épidémiologique de la plupart des maladies transmissibles (Malaria, IST/VIH-SIDA, maladies de l'enfance, mortalité materno-infantile) est assez limitée. Les normes de production de statistiques sanitaires ne sont pas standardisées. Le Comité d'appui au système d'informations sanitaires (CASIS) créé en 1996 n'a pas pu être rendu opérationnel pour accompagner la modernisation du système sanitaire national. De plus, même quand elles existent, les informations ne sont pas standardisées et servent peu à la prise de décision au niveau local ou national. La relation fonctionnelle et de travail entre les services d'épidémiologie départementaux, le niveau central, les programmes de santé et le réseau de laboratoires n'est pas établie. Un support international dans le renforcement du système d'informations sanitaires se révèle donc nécessaire pour permettre à Haïti de combler son retard en la matière. Le projet de lutte contre le SIDA financé par le Fonds Global comportent un volet relatif au financement du programme de surveillance de la situation sanitaire.

Compte tenu de plusieurs facteurs, il apparaît plus efficient, dans un contexte de manque de ressources de toutes sortes, que les programmes de fumigation et d'amélioration de l'habitat soient relancés pour contrer la Malaria.

Dans tous les cas, la coopération a intérêt à ce que les capacités de coordination (management stratégique et régulation) du MSPP soient renforcées afin de permettre au système de santé de bénéficier des économies d'échelle.

L'intérêt d'un système de prise en charge intégré, cohérent et fort n'est plus à démontrer surtout dans un secteur où les intervenants sont de poids et de statuts très divers. Les spécialistes estiment que des forums de discussions entre les différents partenaires devraient être organisés pour bien faire comprendre l'importance du rôle régulateur de l'État tout en veillant à renforcer progressivement les capacités du secteur public et à protéger/renforcer les acquis du partenariat secteur public/secteur privé dans le domaine du VIH/SIDA. Ils soulignent également le besoin de développer les ressources et les compétences au niveau communautaire en vue de renforcer leurs capacités pour la prise de décision en matière de lutte contre le SIDA et pour faciliter leur intégration dans la gestion des programmes. Cela passe par la mise en place d'un cadre légal et institutionnel approprié, le renforcement des structures de prise en charge au niveau du gouvernement et des engagements budgétaires appropriés.

Outre ces problèmes, l'une des principales difficultés en Haïti dans la lutte contre le SIDA est liée à la précarité des conditions d'existence des populations vulnérables, le manque d'information des personnes vivant dans les zones reculées, les tabous sexuels dans la société et la faible couverture sanitaire etc. Beaucoup d'informations qui sont divulguées sont de l'ordre du général et ne permettent pas de prendre la mesure du phénomène pour bien anticiper ses conséquences futures. Les spécialistes pensent que le défi majeur posé à la réduction du VIH est celui de la conjonction de la prévention et du traitement médical, selon les vœux de l'UNGASS. Un autre problème renvoie à une question éthique. En effet, le programme de surveillance épidémiologique qui favoriserait le dépistage sur les lieux de travail pourrait avoir des difficultés à se généraliser à cause de la stigmatisation et du risque que les informations recueillies puissent être utilisées contre les individus ou groupes d'individus concernés. La mise en place d'un système de réduction des risques doit comprendre des mesures de protection universelles avec disponibilité des équipements de protection et de traitement, accompagnement des changements de comportements individuels, la disponibilité, dans tous les endroits publics, de condoms gratuits, le counselling, etc.

Il faut généraliser le système d'information au travail et promouvoir la pleine intégration des personnes vivant avec le VIH-SIDA. L'objectif recherché est de mettre les personnes en confiance, pour qu'elles puissent déclarer leur statut de séro-prévalence. L'implication des médias dans la conscientisation doit se faire sur une base plus soutenue. Il s'agit en effet de chercher à responsabiliser les populations sur la question pour stopper la propagation de la pandémie.

La faiblesse des financements et surtout des choix budgétaires inappropriés constitue un autre handicap majeur dans l'amélioration des conditions sanitaires du pays. Les capacités nationales qui existaient en matière de surveillance, dépistage et prévention (pour la malaria par exemple) ont disparu. Vu les taux qui sont rapportés par les experts, on pense aux coûts exorbitants qu'elles font courir à la collectivité, non seulement à cause des dépenses occasionnées pour les traitements mais aussi en raison des effets négatifs que cela entraîne sur la productivité de l'économie nationale. En général, en matière de santé publique, tous les pays et en particulier les pays pauvres mettent davantage l'accent sur la prévention. Un bon système de prévention est nécessairement articulé autour de l'épidémiologie. C'est l'outil le plus efficace en matière de santé publique (parce que moins cher et parce qu'il permet de réduire les taux de morbidité et à fortiori de mortalité par le biais de l'identification opportune des problèmes de santé publique). L'épidémiologie devrait être intégrée dans tous les services de santé, dans les différents programmes, dans toutes les stratégies en matière de santé, afin d'éclairer l'analyse de la situation sanitaire du pays et les prises de décisions – aux niveaux national, départemental et local - qui en découlent. Cet aspect n'est pas financé dans le cadre du Budget de la République.

Politiques, programmes, projets

La réponse haïtienne à la prise en charge de la question du VIH/SIDA est donnée à partir d'un mécanisme de coordination qui intègre tous les intéressés. La préparation du plan stratégique (2002-2006) a été lancée officiellement par le président de la République en mai 2001; le plan lui-même est sorti en mars 2002. Un mécanisme national de coordination du projet 'Fonds mondial', le CCM, est placé sous la présidence de la Première dame de la République. Le Budget des interventions du projet 'Haiti's Response to HIV-AIDS' est financé par le Fonds Global et géré dans le cadre d'un partenariat PNUD-SOGE BANK, les deux institutions agissant comme fiduciaires et gérantes de ce Fonds global. Le contrôle comptable et financier se fait par la firme Mérovée-Pierre.

Ce projet, élaboré par le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), a été conçu de concert avec les principaux partenaires impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA (MENJS, FOHNEP, organisations de jeunes, organisations de femmes, les médias (CECOSIDA), le Secteur de la santé, les secteurs religieux... Un partenariat est établi avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour mettre en œuvre un programme de santé scolaire avec un volet portant sur la santé sexuelle et les MST dont le SIDA. Un Programme à l'intention des policiers a été mis en œuvre avec l'appui d'une Institution privée (AOPS) et la Police Nationale d'Haïti. Un programme de Communication avec la presse privée cherche à renforcer sa participation dans la lutte contre cette pandémie. On cherche également à faciliter l'accès aux anti-rétroviraux.

Le programme national de lutte a été renforcé au cours de l'année 2002.

- **Le Plan Stratégique National 2002- 2006 pour la prévention et le contrôle des IST et du VIH/SIDA** a été finalisé en mars 2002. Ce plan propose des interventions précises pour répondre aux trois objectifs stratégiques proposés par l'ONUSIDA à savoir: diminuer le risque, diminuer la vulnérabilité, diminuer l'impact. Ce document a servi de cadre de référence pour la préparation du **Projet soumis par Haïti au Fond Mondial**, projet qui a été accepté et qui dispose d'un budget de 67 millions de dollars pour les cinq prochaines années et couvrant tous les départements du pays. L'accord a été conclu à la fin de l'année 2002.
- Le projet 'Fonds mondial' a appuyé le MSPP pour la mise en place de 27 **Cliniques de conseil et dépistage volontaire (ou CDV)**.
- De même, l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), de concert avec le MSPP, a préparé un projet qui couvrira le département de l'Artibonite et offrira des services de prévention et de contrôle des IST et du VIH/SIDA.
- Le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) a préparé et finalisé un **Plan Sectoriel Éducation** de lutte contre le SIDA

Ces projets devront être évalués en fonction des indicateurs du plan stratégiques national, et devront donc y être mieux intégrés.

Dans le cadre du PIR, lancé par le SNU, l'effort portera sur les zones géographiques présentant la plus grande vulnérabilité. Les bidonvilles des deux plus importantes villes du pays, soit Port-au-Prince et Cap-Haïtien, seront priorisés ainsi que les régions rurales traditionnellement les plus en difficulté. Les priorités de ce programme vont aux soins materno-infantiles (réduction mortalité maternelle, PCIME, vaccination et nutrition) au VIH/sida (PTME, sécurité transfusionnelle, prévention VIH des femmes victimes de viols), accès aux médicaments essentiels et matériels médical de base, renforcement de la prise en charge des urgences médico-chirurgicales surveillance de la situation sanitaire.

Les services de promotion et de prévention mettent l'accent sur la réduction de la transmission de la mère à l'enfant (transmission verticale). Cette composante donne des résultats satisfaisants selon les informations obtenues par les centres GHESKIO et ZANMI LASANTÉ/Cange. Pour renforcer la capacité des centres GHESKIO à offrir le traitement anti-rétroviral à un plus grand nombre de personnes vivant avec les SIDA et appuyer le programme de prévention de la transmission du VIH-Sida de la mère à l'enfant (PTME), le gouvernement américain est en passe d'accorder un financement qui s'échelonne sur une durée de cinq ans, et pas seulement aux centres GHESKIO.

D'autres projets avec les bailleurs de fonds internationaux (bilatéraux ou multilatéraux) cherchent à agir sur l'une de ses causes principales : la pauvreté. Ils cherchent à renforcer la capacité de négociation des groupes vulnérables, comme les femmes par exemple. Des activités portant sur la génération du revenu et le micro-crédit sont mises en place avec l'assistance de l'ACDI, USAID, Taiwan, etc. D'autres initiatives plus ciblées visant à l'autonomisation ('empowerment') des femmes sont mises en œuvre avec l'assistance du Canada (KORE FANM), l'USAID et le FNUAP. Il faut rappeler également les projets tels HS2004 et PL-480 qui comportent spécifiquement un volet de distribution de l'aide alimentaire aux victimes du SIDA et de la Tuberculose (dont 40% des cas sont HIV-positif). Beaucoup de programmes sont mis en œuvre à travers les ONG Européennes (AMI, AICF, Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, CONCERN, etc.) ou en collaboration avec le Ministère de la Santé Cubain. L'UNICEF finance les projets qui cherchent à réduire le risque de transmission verticale (de la mère à l'enfant). UNICEF intervient aussi dans la question des enfants en domesticité, victimes d'abus sexuels. La Croix Rouge Haïtienne cherche à utiliser son rayonnement national pour travailler au renforcement des structures de coordination notamment avec le MSPP en développant des activités éducatives en direction des

jeunes sur leur santé sexuelle et les maladies infectieuses, et en rendant disponibles du sang total et des produits sanguins utiles et sûrs ; à travers 10 centres de transfusion sanguine au niveau des départements sanitaires et 49 postes transfusionnels.

Notons que l'ONUSIDA aide au mécanisme de coordination dans les différentes actions touchant cette pandémie, grâce, notamment, à la gestion et la mise à disposition d'une base de données. L'ONUSIDA participe également au renforcement des associations de personnes vivant avec le VIH-SIDA

Il est à espérer que l'ensemble de ces projets, programmes s'intègrent dans un cadre cohérent pour éviter les double-emplois, pour assurer une couverture nationale des interventions et faciliter l'évaluation de la performance par l'établissement de tableaux de bord. Cela est d'autant plus important que les fonds reçus et attendus sont substantiels et demanderont par conséquent une plus grande surveillance.

À noter que dans le cas de plusieurs des projets bénéficiaires de fonds du Fonds global, les résultats vont au-delà des espérances. Ainsi a-t-on pu remarquer un saut quantitatif dans le traitement des cas : des centaines de personnes traitées et suivies, on est passé à des milliers. A noter également qu'il faut lier le suivi que les Nations Unies doivent faire de l'UNGASS (conférence à laquelle a participé la 1^{ère} Dame en 2001) et celui que doit faire le Fonds global et les OMD. Une liaison est donc claire et évidente, qui permettra d'améliorer les données à mesure que ce suivi se fait plus précis

ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Priorités pour l'aide au développement

Les ressources du budget national consacrées à l'environnement, après celles des Ministères à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme et du Commerce et Industrie, sont les plus minces du budget de la République. Même en y ajoutant les dépenses effectuées pour la gestion de l'eau, les installations sanitaires de base, les ressources disponibles au niveau du secteur sont sans commune mesure avec l'ampleur des problèmes à régler. Le fait aussi qu'une part importante de ces ressources en milieu rural notamment viennent des ONG et les organisations de base le plus souvent financées par les ONG montre que l'Etat n'a pas les moyens de financer ces interventions définies de manière adéquate.

Les programmes d'assistance devraient prioritairement

- aider au renforcement du MDE, des collectivités territoriales et des institutions de la société civile engagées dans la promotion et la protection de l'environnement.
- Supporter l'élaboration du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (DSRP) qui permettra de définir le cadre d'actions de l'ensemble des initiatives en matière de développement durable, qui ne se feront plus sur une base volontariste, sur un horizon temporel se terminant en 2015
- Aider à la maîtrise et à l'adoption des bonnes pratiques technologiques qui permettent de réduire la pression sur l'environnement
- Accompagner les initiatives d'éco-tourisme comme alternatives qui peuvent générer des ressources pour la population dans un sens compatible avec la protection des écosystèmes ;
- Faciliter la reconversion de la dette haïtienne dans le cadre de l'initiative 'debt equity swaps' pour le financement de programmes de développement durable
- Aider à la mise en place de mesures de responsabilisation des citoyens
- Aider au développement d'une agriculture biologique et faciliter l'accès de ces produits sur les marchés mondiaux. Haïti est l'un des premiers PMA à avoir déjà réalisé sa table ronde sur le commerce extérieur au sein du Cadre Intégré. Le cadre normatif du nouveau système commercial multilatéral de l'OMC offre à des pays PMA comme Haïti un ensemble d'opportunités en termes d'accès aux marchés et d'approvisionnement en matières premières. La liste des concessions étant consolidée, cela devrait permettre à ce pays de développer ces produits non nocifs pour son environnement et ne pas craindre que les exportations qui en découlent soient entravées par le relèvement unilatéral des tarifs douaniers
- Aider au développement d'un système de fiscalisation des dégâts causés à l'environnement

Les actions à prendre sont :

En matière d'organisation du territoire : Il faudrait qu'Haïti réussisse à :

- établir clairement les lois qui régissent les droits de propriété. Comment peut-on penser aux investissements étrangers lorsque les droits de propriété ne sont pas clairs ?
- mettre en place une politique de la ville qui combine les préoccupations de l'urbanisme (i.e., logement, infrastructures économiques et sociales, les espaces collectifs), et celles du développement économique local.
- Intégrer le développement rural comme domaine prioritaire de politiques publiques. Les choix prioritaires en matière de politiques publiques concentrent en général les efforts en milieu urbain. Pourtant, environ deux tiers de la population vivent en milieu rural. Et 77% (soit près de 5/6 sont considérés comme extrêmement pauvres).
- Établir une loi sur l'aménagement du territoire. Les collectivités territoriales doivent être renforcées et leur rôle d'agent du développement mis en avant. L'aménagement du territoire va avec la délimitation de zones de spécialisation ; ce qu'on appelle généralement le 'zoning' qui précise les endroits où doivent s'ériger des investissements en logements ou en industrie, ou encore en agriculture, etc. La gestion de l'eau et des services se fera difficilement dans l'avenir sans un tel zoning, rural et urbain.

En matière d'eau potable et d'assainissement

- Harmoniser les différentes interventions locales ou via les ONG internationales de manière à assurer une adéquation entre les objectifs de planification et les ressources financières nationales ou locales. Les institutions nationales de prises en charge (CAMEP, SNEP notamment) sont faibles.
- Définir et promouvoir une politique globale pour le secteur de l'eau potable tout en établissant des cibles réalistes et des normes de fonctionnement à respecter.
- Faire voter une loi sur la gestion de l'eau et de l'assainissement et renforcer la capacité des institutions locales dans l'exploitation et la gestion du système.

En matière de biodiversité

- Responsabiliser les citoyens. La population quel que soit son niveau d'éducation n'a pas les moyens de se défendre contre la dégradation de l'environnement. Des progrès ont été réalisés dans les années 90 avec la création du Ministère de l'environnement (MDE). Ce dernier manque cependant de tout ce qui lui permettrait de mettre en œuvre des actions concrètes relatives au respect des normes.
- Faire voter la loi organique du Ministère de l'Environnement et les autres instruments devant permettre l'application responsable des politiques qu'il définit.

Politiques, programmes, projets

La principale mission du MDE est d'assurer la protection de la nature en fournissant le cadre normatif à l'exploitation et à l'utilisation des ressources naturelles. Pourtant, les moyens institutionnels et techniques nécessaires à une prise en charge effective de cette mission vitale continuent de lui faire fatalement défaut. Malgré tout l'arsenal de textes légaux qui lui sont dédiés et la demi-douzaine d'articles de la Constitution qui lui sont consacrés, la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques est sujette à de graves faiblesses. Le problème réside dans les difficultés rencontrées par ce jeune Ministère à s'imposer dans l'environnement administratif haïtien mais aussi dans le fait que la plupart des autres intervenants nombreux qui interviennent se préoccupent surtout de l'exploitation des ressources naturelles. Le MDE pour appréhender son domaine d'intervention a lancé toute une série de travaux qui ont conduit à l'élaboration d'une politique environnementale et d'un plan d'actions pour l'environnement (PAE). L'objectif de ce plan est d'orienter les politiques dans un sens qui favorise la réduction du niveau de pollution, la gestion rationnelle des ressources naturelles et la conservation du patrimoine environnemental.

Les axes prioritaires d'intervention retenus sont:

- la concertation inter-institutionnelle ;
- la promotion d'initiatives locales à impact environnemental ;
- la promotion de technologies appropriées pour le développement durable (repenser le cas des boulangeries, blanchisseries, qui utilisent le bois comme sources d'énergies privilégiées ou des guildiveries et des tanneries qui polluent l'atmosphère et le sol par les gaz)
- la protection des parcs naturels et des forêts ;
- L'amélioration de la gestion des bassins versants particulièrement ceux dominant les périmètres irrigués, les barrages hydroélectriques et les agglomérations urbaines ;
- La fourniture de services écologiques de base ;
- La promotion de l'éducation environnementale
- Gestion des catastrophes et désastres naturels ;
- Support à l'exploitation des mines et carrières.

Le degré de mise en œuvre est très faible à cause de l'absence de ressources financières au niveau du budget de la République pour supporter de telles initiatives mais également à cause de la faiblesse des structures de prise en charge au niveau des collectivités territoriales. La difficulté est aussi l'absence de clarté dans les droits de propriété liée à la multiplicité des propriétaires sur un espace morcelé à l'extrême...

Le PNUD fournit une assistance soutenue dans le domaine de l'environnement, qui constitue avec la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté l'un de ses axes prioritaires d'intervention en Haïti. Les initiatives en matière de développement durable concernent par exemple les projets pour :

- La coordination et suivi de l'environnement (1994-2004),
- L'appui à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement (PAE) et la protection de la biodiversité (GEF)
- La gestion des risques et désastres (2001-2006)
- Gouvernance pour l'environnement dans le Nord-Est avec le FENU (1996-2006) et Capacité 21 (plans d'action départementaux pour le développement durable) avec le MPCE, le MDE et le Ministère du Tourisme
- « Reté Tè Kenbe dlo » (gestion de bassins versants) au Morne l'Hôpital et à Furcy (Gran Joupa : 1995-97)
- Mise en place du Réseau de Développement Durable Haïtien- RDDH (2000-2005) et accompagnement d'Haïti dans la société de l'information

Pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'Environnement (PAE), un projet d'appui à sa mise en œuvre intitulé (PAPAE-HAI/01/004) est mis en place avec pour objectifs le renforcement institutionnel du MDE, des collectivités territoriales et des organismes de la société civile impliqués. Le tout en vue d'une gestion durable de l'environnement. Il s'agit d'un projet d'exécution nationale (NEX) qui doit s'étendre sur une durée de deux ans.

Il faut rappeler aussi le travail sur l'aménagement du territoire réalisé en 1996-1997 par le Ministère de la Planification avec un appui du PNUD. Ce rapport n'est pas encore été évalué, validé et encore moins approprié au niveau des décideurs publics. Cela explique pourquoi la politique pour l'aménagement du territoire et la loi qui en découle ne sont pas élaborées à date. Cependant, le MDE est en train d'élaborer des plans pour trois bassins versants dont celui des grands lacs, à la frontière avec la République dominicaine.

D'autres programmes sont liés à des domaines sous sectoriels comme par exemple le programme d'urgence de la CAMEP : Eau 2004, POCHEP, le WASAMs. Une loi pour la mise en place d'un Office National de l'Eau est en préparation qui devrait définir les responsabilités des différents partenaires comme le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), du MDE, du Ministère des Travaux Publics Transports et Communication (MTPTC), du Ministère de la Santé Publique (MSPP).

Le Ministère de l'Agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR) prévoit une série d'activités propres à appuyer la réalisation des OMD jusqu'à l'horizon 2015 :

- ❑ Création d'une pépinière dont la capacité serait de 10,000 plantes par an dans chaque section communale

- ❑ Construction à proximité de chacune de ces pépinières d'une citerne et d'un impluvium de 50,000 gallons d'eau
- ❑ Protection des réserves et parcs naturels
- ❑ Gestion durable des mangroves
- ❑ Création d'aires protégées dans le Nord-Ouest (Vallières par exemple)
- ❑ Création de zones de mise en défense
- ❑ Développement des cultures fruitières dans les zones de montagne fraîches
- ❑ Recherche et diversification des sources énergétiques
- ❑ Recherche de participation paysanne
- ❑ Structure de conditionnement et de transformation de produits agricoles etc.

Rappelons enfin quelques programmes spécifiques qui portent sur des sujets importants :

- ❑ Les bassins-versants :
 - le projet binational République Dominicaine / Haïti sur les bassins versants de l'Artibonite
 - la FAO sur les bassins versants de Marmelade
- ❑ La couche d'ozone
 - les réglementations sur les gaz à effets de serre avec le MDE
- ❑ La désertification et la sécheresse
 - le programme binational transfrontalier PAN-FRO sur la lutte contre la sécheresse et la désertification
- ❑ La protection des écosystèmes
 - les travaux de la baie de Caracol (PNUD-GEF)
 - la protection des écosystèmes marins (BID)

METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT

Priorités pour l'aide au développement

Relativement à ce qui est dit plus haut, et pour permettre à la communauté internationale de jouer un rôle stratégique, Haïti doit chercher à mettre l'emphase dans ses relations internationales sur :

- L'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) sur une base concertée avec tous les partenaires locaux et internationaux et qui respecte ses ambitions pour le développement; ceci est en cours comme cela a été dit plus haut à plusieurs reprises
- La recherche d'une concertation internationale en référence aux engagements des Sommet de Monterrey (2002), de Doha (2001) et de Johannesburg (2002) pour porter les partenaires à favoriser un accès plus important du pays en matière prêts concessionnels. Les besoins de financement de ce pays sont importants, surtout pour les infrastructures économiques et sociales. Pour atteindre les objectifs tels que fixés, il doit bénéficier des financements importants. Des efforts doivent être aussi être consacrés au renforcement de ses capacités d'absorption.
- La réforme de l'administration publique pour renforcer sa capacité de prise de décision dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'application des politiques publiques. Les expériences récentes ont eu l'avantage de favoriser l'élaboration des politiques (ce qui était leur mission) mais le degré de mise en œuvre de ces dernières s'est révélé pour le moins insignifiant à cause du manque d'appropriation de ces mesures dans lesquelles les institutions dans leurs pratiques quotidiennes ne se reconnaissent pas à cause certaines fois de problème technique mais le plus souvent à cause des frustrations multiples que cette démarche a suscitées. Le développement durable pour Haïti passe par une modernisation de son administration publique.
- La révision de la politique commerciale. En effet beaucoup de voix se sont levées contre la libéralisation précipitée d'une économie non préparée. La baisse brutale des tarifs douaniers - où les taux maxima tombent de 57.8% en 1989 à 15% en 1995 - a provoqué un affaiblissement du système productif haïtien. Ce taux (maximum) est presque trois fois inférieur à ce qu'il est dans la CARICOM (40%). *Il importe qu'Haïti harmonise sa politique commerciale avec ses partenaires de la CARICOM en vue de l'établissement d'un tarif extérieur commun.*

- Une entente bilatérale avec les USA pour intégrer le dispositif African Growth Opportunity Act (AGOA) en tant que PMA pour lui permettre de bénéficier des avantages préférentiels offerts aux exportations de ces pays sur le marché américain.
- La concrétisation des engagements des partenaires (UE, Canada, Japon, USA, etc.) pour favoriser l'accès des produits haïtiens à leurs marchés. L'impact au niveau de leur commerce extérieur d'une augmentation des exportations d'Haïti serait insignifiant, alors que cela pourrait favoriser le décollage économique d'Haïti. Il convient enfin de réduire les entraves à ses exportations, ce que le Canada vient de convenir avec le gouvernement pour les produits textiles.

Haïti est membre des principales organisations multilatérales mondiales (OMC, Banque Mondiale, BID, FMI, PNUD, OIT, FAO, ONUDI, OMPI, CNUCED, etc.). Elle a signé ou ratifié un certain nombre d'accords et d'arrangements Commerciaux bilatéraux et multilatéraux (l'Accord de Cotonou⁷, CARICOM, CBI élargie, etc.), s'est engagée dans le processus de création de la zone de libre échange des Amériques (ZLEA), participe activement aux différentes activités de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) réunissant : le Mexique, la Colombie, le Venezuela, Cuba, les pays de l'Amérique Centrale, et ceux de la CARICOM, a adhéré à des accords spécifiques sur le café, le cacao etc. Un bureau de coordination et de suivi des accords CARICOM/OMC/ZLEA est créé. Cela traduit une claire volonté de s'impliquer dans les grandes dynamiques du commerce mondial. Il n'est cependant pas suffisant pour permettre au pays de faire la politique de son économie, c'est-à-dire de renouer avec une dynamique de croissance stable, vigoureuse et durable. Le défi majeur pour le pays consiste à tirer avantage de son intégration dans la dynamique de mondialisation pour définir des politiques conjoncturelles (monétaire, fiscale, budgétaire) qui ne soient pas en contradiction avec les politiques structurelles (commerciale, industrielle, agricole, sociale, de lutte contre la pauvreté etc.). Il convient en effet que les dirigeants s'entendent sur la politique économique (de développement) dont la politique commerciale est le support⁸

Cela veut dire que l'utilisation stratégique du commerce international et des mouvements de capitaux est un élément déterminant de la stratégie globale de développement mais ne la remplace pas.

Politiques, programmes, projets

Haïti est l'un des premiers PMA à avoir lancé les travaux relatifs au programme du Cadre Intégré pour l'assistance technique liée au commerce extérieur institué en 1997 par six organisations internationales (Banque Mondiale, PNUD, OMC, CNUCED, CCI, FMI).. Une table ronde sectorielle a été organisée du 11 au 12 novembre 1999 en Haïti. Ce projet des Nations Unies suppose la recherche de synergies et la mise en cohérence des efforts des différents partenaires multilatéraux (tels que : Banque Mondiale, CCI, CNUCED, FMI, OMC, PNUD, ONUDI, UIT), et bilatéraux (notamment l'Allemagne, le Canada, les USA, le Japon et l'Union européenne) ainsi que d'autres organismes publics et privés concernés pour aider le pays à intégrer le commerce extérieur dans son plan de développement et particulièrement dans son document de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSLIP) C'est dans ce cadre que plusieurs missions de l'OMC, du CCI, du CNUCED et d'autres partenaires multilatéraux ont séjourné en Haïti depuis cette date. Cependant, à part le projet sur l'assurance crédit des exportations qui intéresse la Banque Mondiale, et ceux sur la normalisation et la métrologie que veut supporter le Japon, les projets présentés par Haïti n'avaient pas suscité d'engagement ferme des partenaires présents à la Table Ronde. Un comité mixte de suivi de cette table ronde a été mis en place. Le Fonds global d'affectation du Cadre Intégré a mis à la disposition du pays une enveloppe pour lui permettre de réaliser un certain nombre de projets comme :

- La conception d'une stratégie de développement des exportations ;
- La coordination du programme d'appui aux exportations
- Un Diagnostic de l'offre exportable ;
- Le développement et la promotion de l'artisanat ; des industries tournées vers l'exportation ; du café/cacao ; des huiles essentielles ; des mangues ;
- La promotion de la musique ;

⁷ en remplacement de la Convention de Lomé; il donne traitement préférentiel non réciproque à la plupart des produits originaires du groupe ACP jusqu'au 31 Déc.2007, et élimine les avantages liés au Stabex et au Sysmin.

⁸ Rodrik,D.(2001), Professeur au KSG, Université de Harvard. Texte paru sous le titre **Trading in illusions, Foreign Policy**, mars-avril. Voir également Kamal Malhotra, Making Global Trade Work for People, UNDP & Earthscan Publications Ltd, London, New York, 2003

- L'étude pour la création d'un incubateur de télétravail ;
- La promotion des exportations vers la diaspora haïtienne ; du tourisme;
- La création d'un site Internet pour le commerce extérieur

Beaucoup de ces projets ont déjà fait l'objet d'études et de séminaires. Ce secteur pour l'instant bénéficie de consultations d'experts de l'OMC, du CCI et de la CNUCED.

Préalablement, en 1995, les premières mesures, dans le cadre du programme d'ajustement structurel négocié avec la communauté internationale, concernaient la levée des contraintes à l'expansion du commerce extérieur. Elles portaient par exemple sur l'élimination des mesures non tarifaires, élimination des taxes à l'exportation, l'élimination des licences d'importation sauf pour les armes et raison de santé. La réforme tarifaire s'est orientée vers la simplification du système et une baisse du niveau des taux. Le tarif douanier, qui en 1989 incluait 1562 positions tarifaires et 13 taux variant entre 0 et 57,8%, fut simplifié en 1995 à 4 taux : 15, 10, 5, 0⁹. Des taux particuliers sont appliqués sur la gazoline (57,8%), le ciment, le riz et le sucre (3%)¹⁰. En plus des droits de douane, des frais de vérification (4%) sont prélevés sur la valeur CIF des marchandises sauf pour les matières premières destinées à certaines industries d'exportation. L'agriculture demeure le secteur le plus protégé avec un taux de protection tarifaire moyen de 4,5%, ce qui est toutefois très loin encore des taux de protection des pays développés. La protection est de 2,8% pour les produits manufacturés. Cependant, le secteur manufacturier d'exportation bénéficie, à travers le code des investissements, d'exonérations d'impôts sur le revenu et de droits de douane sur les matières premières. Le taux applicable aux matières premières se situe entre 0 et 5%. Cette protection ne s'étend pas aux industries produisant pour le marché local. Pour garantir le plein succès de ces mesures, des engagements ont été pris par l'État Haïtien pour moderniser les douanes afin de lever les derniers obstacles non tarifaires qui peuvent gêner la croissance et les flux d'investissement direct étranger (IDE). Des mesures de facilitation en douanes ont été envisagées pour simplifier et améliorer les procédures de dédouanement.

Pour diversifier les sources de financement, une deuxième série de mesures concerne la libéralisation des mouvements de capitaux. Le 16 septembre 1991, la Banque Centrale a complètement libéralisé le marché des devises en cessant toute opération au taux de change officiel. En 1995, il est procédé au retrait de l'obligation de rétrocession de 40% des recettes d'exportations en devises. Aucun contrôle ni restriction sur les mouvements de capitaux n'a été maintenu. Les contraintes portant sur les taux d'intérêt ont été levées pour leur permettre de refléter les conditions du marché.

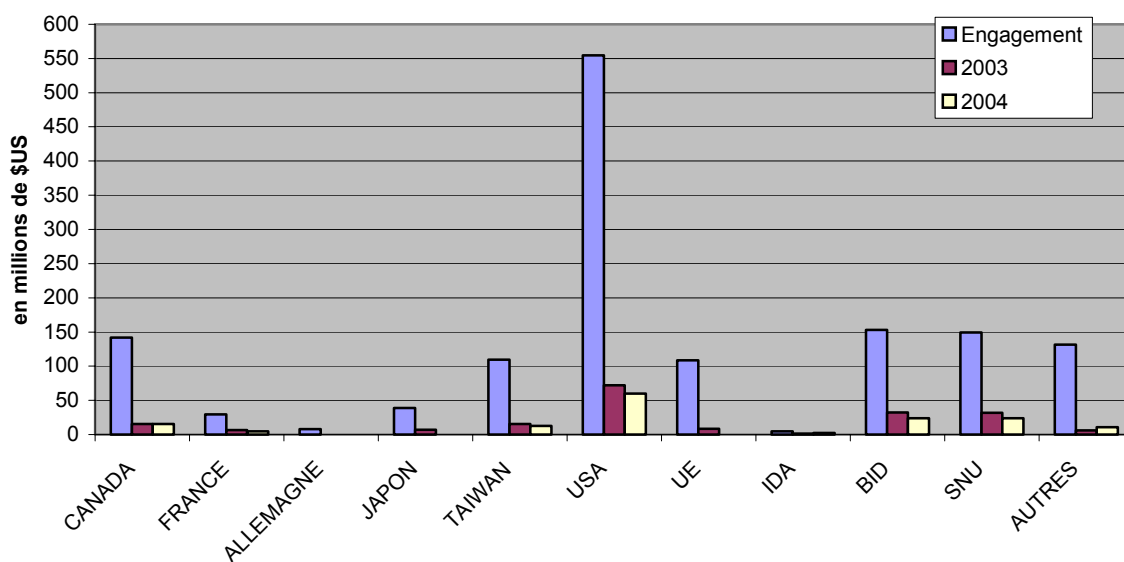
Le Gouvernement haïtien, avec une assistance du PNUD, a organisé au cours de la troisième semaine d'avril 2003 un séminaire sur la reconversion de la dette externe en vue d'un développement durable. Les opportunités pour Haïti ont été discutées.

Les tableaux qui suivent sont relatifs aux données de la coopération entre 1994 et 2002, données dont on sait qu'elles sont primordiales au partenariat dont traite le chapitre du partenariat mondial. Ces données proviennent de la Banque mondiale qui les a vérifiées avec les donateurs. Ils illustrent fort bien la baisse des montants fournis, même si les projections sont de loin plus généreuses que les valeurs actuelles. Lorsqu'on fait les totaux de toute la coopération depuis 1994-1995, cette baisse est drastique, avec une hausse très marquée, précisément en 1994-1995, année du retour à l'ordre démocratique. On voit par ailleurs que les donateurs se distinguent assez nettement les uns des autres : les États-Unis d'Amérique sont de loin les plus représentatifs ; suivent dans l'ordre : la BID, l'Union européenne, la Banque mondiale (IDA), le Canada et les Nations Unies(SNU)

⁹ Une proposition déposée au Parlement prévoit un taux maximum de 10% et une réduction de la dispersion à trois taux 10%, 5% et 0%. Cependant, la récente adhésion du pays à la CARICOM va impliquer de nouvelles modifications dans la mise en place d'un tarif extérieur commun.

¹⁰ Les taux applicables pour les produits de première nécessité la farine et le riz étaient de 50% avant. Le taux d'imposition moyen tombe à 5% environ et plus de la moitié de ces 1562 positions tarifaires portent un tarif nul à l'importation.

Répartition des Engagements et des décaissements prévus selon le bailleur



Source: Redbook, Banque Mondiale

Une ventilation des engagements des agences du SNU selon les différents secteurs est donnée dans le tableau suivant

TABLEAU DES ENGAGEMENTS DU SNU

	PAM	FENU	UNICEF	FAO	PNUD	UNFPA	OMS-OPS	UNESCO	TOTAL
Assist Humanit	6.06								6.06
Gouvern.		1.7	9.03		6.53				17.26
Agricult	4.08			3.16	0.27				7.51
Environn					4.1				4.1
Santé	19.6		3.47			5.18	52		80.25
Education	17.02		1.26					6.07	24.34
Eau Potable et Infrast.Urb.					0.91				0.91
Autres		0.58	2.71		4.92			0.83	9.04
TOTAL	46.76	2.28	16.47	3.16	16.73	5.18	52	6.9	149.48

Sources : Haïti Redbook, Banque Mondiale, 2002

Joelle Dehasse at the World Bank

Tableau des Engagements des Bailleurs (Montants en US\$ millions)

<i>Secteurs</i>	<i>Engagements Par rubrique</i>	<i>Débours</i>			
		<i>AF-01</i>	<i>AF-02</i>	<i>Projeté 2003</i>	<i>PPROJE TE 2004</i>
Balance des paiements	50.00	0.08	0.00	35.00	14.50
Assistance humanitaire	58.30	23.41	26.72	55.63	32.60
Gouvernance	195.68	18.73	10.50	14.96	16.48
Agriculture	167.64	24.60	8.93	10.43	0.64
Environnement	29.20	5.87	3.64	3.06	3.61
Santé	394.03	27.94	29.71	38.33	39.89
Education	173.98	16.16	15.35	11.18	13.48
Transport	125.36	16.00	3.67	8.18	7.00
Energie	13.72	1.29	0.89	0.48	0.90
Eau et infrastructures urbaines	39.64	20.24	5.26	3.94	6.74
Dével. Sect. Privé	122.01	11.89	4.47	7.40	3.12
Autres Catégories	59.76	20.89	20.69	14.31	9.60
TOTAL	1,429.31	187.10	129.83	202.90	148.55

Notes

AF = Année fiscale (1er oct. – 30 sept.)

Sources : Haïti, Redbook Banque Mondiale, 2002

**Matrice des débours totaux par donateurs et par secteurs
De 1994/95 a 2001/02, in \$ Millions US**

	BdP	Ass. Hum.	Gouv.	Agr.	Env't	santé	éduc	Trans.	Energie	Eau-Infr urb.	Sct. privé	autres	Total
Canada	9.55	44.08	55.29	6.45	6.54	12.48	16.46	0.00	18.52	9.76	18.99	12.52	210.64
France	8.00	11.37	4.16	12.41		3.76	13.49	1.12	13.34	27.77		46.23	141.65
Allemagne	0.00	4.60		15.92		0.56			3.59			1.55	28.97
Japon	19.80	5.23	9.78	22.19	9.73	11.97	0.46	5.01				5.06	89.23
Pays Bas	5.70	1.44	2.14	2.64	0.24	11.01	0.44				0.99	0.96	25.56
Suisse	16.50	3.09		2.09	0.50	2.40	2.50			2.40		5.40	34.88
Taiwan	21.50		1.80	4.60		1.35	12.32	21.94		21.00	4.00	23.08	111.59
USA	88.20	210.20	186.53	48.00	12.77	141.57	35.92			0.00	26.73	20.54	770.46
Union Eur.	63.65	41.81	25.99	37.34		14.55	4.99	37.60	21.76	5.12	7.38	53.62	313.80
BM-IDA	40.33		1.10		15.50	28.51	0.00	28.66	25.61	20.14	9.31	56.91	226.06
BID	0.32		11.31	29.76	0.26	0.12	21.46	90.99	1.46	107.57	2.15	90.56	355.97
FMI	65.15												65.15
NU-SNU		7.03	39.52	17.51	6.15	42.72	23.41		0.80	7.77	3.71	30.91	179.53
autres	23.30	3.00	17.86	7.12	0.50	3.96	4.74	0.80	14.60	4.03	4.42	26.97	111.30
Total	362.00	331.85	356.67	206.02	52.65	274.96	136.18	187.22	99.68	205.56	77.68	374.31	2,664.78

TABLEAU CHIFFRÉ DES INDICATEURS DE SUIVI DES OMD – HAITI		1990	2000
Objectif 1	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ^a		
	Population vivant avec < \$1/jour	60	48
	Part du dernier quartile dans Consommation nationale		
	Proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale <5ans		42
	Pop consommant moins que la ration calorique requise %		31
	Pourcentage de la population souffrant de malnutrition	63	51
Objectif 2	Assurer une éducation primaire à tous		
	Taux de scolarisation dans le primaire (%)	47	67
	Pourcentage d'enfant ayant bouclé cinq années d'études	45.5	35.5
	Taux d'alphabétisation des 15-24 ans		64.3
Objectif 3	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
	Rapport Filles/ Garçons (nombre de filles pour cent garçons)		
	- enseignement primaire		108.4
	- enseignement secondaire		128.3
	- enseignement supérieur		114.3
	Taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans par rapport aux hommes		ND
	Pourcentage de femmes salariés dans secteur non agricole		ND
	Pourcentage de femmes cadres et professionnelles travaillant dans l'administration publique		7.28
	Pourcentage de sièges occupés par les femmes au Parlement ^b	20	9
	Objectif 4	Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)			80
Taux de mortalité infanto-juvénile (< 5 ans)		131	119
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole			39.4
Objectif 5	Améliorer la santé maternelle		
	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances)	474	523
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié		
Objectif 6	Combattre VIH/SIDA paludisme et autres maladies		
	Taux de Prévalence dans la population	4.98 -	
	Taux de prévalence de VIH parmi les femmes enceintes	6.31	
	Taux d'utilisation de la contraception	3.7 - 4.7	
	Besoin d'une méthode de contraception insatisfaits		28.1
	Nombre d'enfants orphelins du sida		56.3
	Taux de prévalence du paludisme		17
	Taux de mortalité due au paludisme		1
	Proportion de la population vivant dans zone à risque utilisant		
	des moyens de protection et traitement efficace contre le paludisme	131/100	000
	Taux de prévalence de la tuberculose		ND
	Taux de mortalité liée à cette maladie		
	Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitement de brève durée sous surveillance directe		ND

Objectif 7	Assurer un environnement durable		
	Proportion de zones forestières		4
	Superficie de terres protégées pour préserver la biodiversité (ha)		164000
	PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)		
	Émission de dioxyde de carbone		
	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable	43	49
Objectif 8	Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement		
	Proportion de la population ayant accès à la sécurité de d'occupation de logements		
	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement		
	Proportion de l'aide au développement (APD) consacrée aux services sociaux de base (éducation, soins de santé primaire, nutrition, eau salubre et assainissement)		
	Proportion de l'APD consacrée à l'environnement		
	Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports		
	Proportion des exportations admises en franchise de droits de douane et hors contingents		
	Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements		
	Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales		
	Pourcentage de dette publique bilatérale annulée		
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services		17.5	
Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette			

a: les informations pour l'année initiale pour cette rubrique se rapportent à 1986/1987

b : informations se rapportant aux deux dernières législatures

ND = non disponible

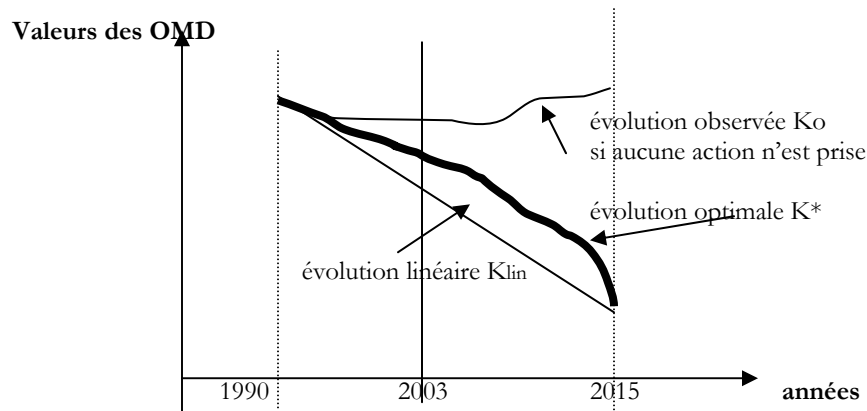
Un indice de suivi des OMD

L'horizon 2015 pose un problème sérieux, à savoir qu'il est quasiment impossible, avec les moyens actuels et le peu de données chronologiques que l'on possède, de prévoir ce qui va arriver à cette période. Le rapport a bien tenté de répondre hardiment à cette question en faisant des prévisions très grossières, toutes choses égales par ailleurs, comme le demandaient les procédures, mais tout le monde sait que les erreurs de prévision seront obligatoirement larges. Le mieux à faire en ce cas est de définir un indice qui permette de suivre d'année en année ce qui se passe pour chaque indicateur, plutôt que d'envisager un horizon prévisionnel de 12 ans (de 2003 à 2015). On aura alors une évolution qu'il sera intéressant de suivre année après année, ce qui donnera, pour chaque indicateur, une histoire.

Pour mieux comprendre, situons-nous au temps 't', l'année d'observation et de jugement des résultats ; par exemple 2003. Appelons 'valeur désirée' K_{lin} la valeur de l'OMD dont on parle suivant une course linéaire de 1990 à 2015 sans aucun accroc, c.a.d. sans qu'aucun autre indicateur ne vienne en influencer le parcours. Cette course est celle, dans l'idéal que suivrait l'OMD si on allait droit à l'objectif prescrit par la Déclaration du millénaire. Appelons 'valeur optimale' K^* la valeur de l'OMD obtenue suite à des politiques publiques appropriées. Soit enfin K_o la valeur observée de l'OMD si aucune action n'est faite ; K_o serait en ce cas approximé par les valeurs projetées, au temps 't' à partir des informations disponibles en 't-1'. Convenons que la valeur optimale est une combinaison linéaire des deux autres valeurs, pour bien montrer que si un effort est fait, on peut être mieux que si on ne faisait rien du tout. Cela se traduit ainsi :

$$K^* = (1-\lambda) \cdot K_o + \lambda \cdot K_{lin}$$

K^* aurait l'allure de la ligne en gras du graphique qui suit.



Le problème est que l'on ne connaît pas le paramètre λ . Mais s'il s'approchait de 1, on saurait que l'on serait en train d'approcher la valeur désirée puisque dans ce cas K^* tendrait vers K_{lin} .

L'indicateur d'approche de la valeur désirée serait donc le paramètre λ lui-même. En le tirant de la formule ci-dessus, on trouve :

$$\lambda = (K^* - K_o) / (K_{lin} - K_o),$$

Comme on peut le voir du graphique plus haut, λ est nécessairement compris entre 0 et 1

Ce qui revient à dire que λ serait une proportion normalisée de la valeur optimale par rapport à la valeur désirée. D'année en année, λ peut être calculé, ce qui permet de constater s'il s'éloigne ou s'approche de l'unité comme expliqué. On notera que si on prend K_o comme les valeurs observées de l'OMD, alors K_o et K^* doivent se confondre dans l'observation. Aussi a-t-on pris K_o comme les valeurs projetées (par régression linéaire simple) en 't' à partir des informations disponibles en 't-1'.

Nous n'avons pas cru nécessaire de procéder à des calculs de λ dans la mesure où tout dépend de la valeur optimale atteinte, ce qui n'est pas encore une information disponible puisque la démarche de réalisation des

OMD n'a pas encore été mise en branle. L'essentiel ici a été de montrer ce qui pouvait se faire avec des moyens simples. Des améliorations de tels indicateurs sont certainement possibles et sont même souhaitables. Ainsi, on peut imaginer la valeur de K^* , non pas sous la forme d'une combinaison linéaire de K_o et de K_{lin} , mais comme une fonction de réaction, calibrée sur les valeurs passées de K^* ; en ce cas, les calculs se compliquent sans pour autant devenir insurmontables.

Références bibliographiques

- Altiné, Daniel : Structure démographique et développement d'Haïti : le temps d'agir, in PNUD- Bilan annuel économique et social, PNUD, Port-au-Prince, 2000
- Aristide, Jean-Bertrand : Investir dans l'humain : Livre blanc de Lafanmi Lavalas, Port-au-Prince, 16 décembre 1999
- Banque Mondiale : External Financing : Indicative Commitments, Disbursements and Projections, Plusieurs numéros
- Banque Mondiale : Les défis de la lutte contre la pauvreté, 2 volumes, Washington DC, 1998
- Banque de la République d'Haïti (BRH): Publications mensuelles et annuelles diverses sur les données macro-économiques, et monétaires en particulier, Port-au-Prince
- Centre du Commerce International (CCI) : Options stratégiques pour le développement et la promotion des exportations des huiles essentielles d'Haïti, Projet : GL0/02G03, Port-au-Prince, mai 2003
- Centre pour la libre entreprise et la démocratie (CLEED) : Haïti 2020 : vers une nation compétitive, Port-au-Prince, juin 2003
- Commission Nationale pour la Réforme Administrative (CNRA), La réforme administrative en Haïti, rapport de synthèse, Port-au-Prince, novembre 1998
- Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), PMA : échapper au piège de la pauvreté, Nations Unies, Genève, 2002
- Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) et Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR), Haïti, Insécurité Alimentaire 2001-2002, Port-au-Prince, novembre 2002
- Groupe des 184 institutions, regroupements et organisations de 12 secteurs vitaux de la société haïtienne (action citoyenne) : Pourquoi un nouveau contrat social? La volonté de vivre ensemble, (version préliminaire), Port-au-Prince, 2003
- Institut Haïtien de l'Enfance (IHE 1994-1995) ,EMMUS II
- Institut Haïtien de l'Enfance (IHE 1999- 2000),EMMUS III
- International Monetary Fund (IMF) : Staff-Monitored Program, Port-au-Prince et Washington DC, June 2003
- Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), Enquête Budget Consommation des Ménages (EBCM I 1986-1987), 1988
- IHSI, Enquête Budget Consommation des Ménages (EBCM II 1999-2000), 2000
- IHSI-PNUD (avec Fafo): Enquête sur les conditions de vie des ménages en Haïti, Port-au-Prince et Oslo, 2003
- Kamal Malhotra: Making Global Trade Work for People, UNDP & Earthscan Publications Ltd, London, New York, 2003
- Laleau, Wilson : Le secteur externe haïtien, situation et défis, PNUD, Bilan économique et social, PNUD, Port-au-Prince, 2003, Mars.
- Le Moniteur, Loi Portant sur les zones franches, Port-au-Prince, août 2002

Le Moniteur, Le code des investissements, Port-au-Prince, novembre 2002

Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme (MCFDF), Cadre d'orientation stratégique pour 1996-2001, Port-au-Prince, mars 1996

MCFDF, Plan d'action quinquennal 2001/2006, Port-au-Prince, juillet 2001

Ministère de l'environnement (MDE), Plan d'action pour l'environnement, Port-au-Prince

Ministère de l'économie et des finances (MEF)/PNUD, Conversion de la dette externe en vue d'un développement durable : les opportunités pour Haïti (document de travail), Port-au-Prince, avril 2003

MEF: Publications mensuelles diverses sur les données macro-économiques, Port-au-Prince

Mérisier, Georges : L'éducation en Haïti : un regard prospectif, Port-au-Prince, décembre 2002

Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports (MENJS), Scolarisation universelle : programme accéléré, Port-au-Prince, août 2001

MENJS, Plan national d'éducation et de formation, Port-au-Prince, 1998

MENJS, Programme d'implantation d'écoles nationales en milieu rural, Port-au-Prince, août 2002

MENJS, Plan de communication pour l'éducation des filles en Haïti, Port-au-Prince, avril 2001

MENJS, Plan stratégique sectoriel pour la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA, Port-au-Prince, septembre 2002

Mireille Neptune-Anglade: L'autre moitié du développement (à propos du travail des femmes en Haïti), Éditions des Alizés & ERCE, Port-au-Prince et Montréal, 1986

Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE), Carte de pauvreté (version préliminaire), Port-au-Prince, janvier 2001

MPCE, Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale en Haïti

Ministère de la Santé publique et de la population (MSPP), Plan National Stratégique de Réduction de la Mortalité Maternelle, Port-au-Prince, février 2003

MSPP : Cadre de référence pour l'élaboration du plan stratégique national pour la réforme du secteur Santé - Octobre 2003-Septembre 2008, Port-au-Prince, Juin 2003

MSPP, Unité Communale de Santé (UCS), principes et orientations stratégiques, Port-au-Prince

MSPP, Politique nationale de santé, Port-au-Prince, août 1998

MSPP, Plan stratégique de l'épidémiologie en Haïti, Port-au-Prince

MSPP, Haïti's Reponse to HIV/AIDS, Application to Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria, Port-au-Prince, juin 2002- mai 2007

MSPP/OPS/OMS, Analyse de la situation sanitaire, Port-au-Prince, 1998, actualisée en 1999 et en novembre 1999.

Organisation internationale pour la migration (OIM) et FNUAP : Enquête sur la migration vers les quartiers défavorisés de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, 2002, Port-au-Prince

Organisation mondiale du commerce (OMC): Réunion des ministres au Qatar, novembre 2001

OMC, Examen des Politiques Commerciales, Rapport du Secrétariat, Port-au-Prince, mai 2002

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003 : les Objectifs du millénaire pour le Développement, un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine, Economica, Paris, 2003

PNUD : La Situation Économique d'Haïti ¹¹ en 2002, (mise à jour), PNUD/Henri Deschamps, depuis 1999

PNUD: Bilan commun de pays, Port-au-Prince, octobre 2000

PNUD: 1^{er} Rapport national sur le développement humain, Port-au-Prince, janvier 2003

PNUD: Rapport mondial sur le développement humain, New York, 2003

PNUD-ONU: Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio, Brésil, 3 – 13 juin 1992

PNUD-ONU : Sommet mondial pour le développement durable (World Summit on Sustainable Development – WSSD), Johannesburg, 28 août – 4 septembre 2002

PNUD-ONU: Conférence internationale sur le financement et le développement, Monterrey, Mexique, mars 2002

Fass, Simon : The Cost of Schooling : Overview of the Findings from the Survey of Household Education Expenditure, 1995, cité dans le Bilan Commun de Pays (voir référence plus haut)

Système des Nations Unies en Haïti (SNU) : Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (United Nations Development Assistance Framework – UNDAF), Port-au-Prince, juin 2001

SNU : Programme Intégré de réponses aux besoins urgents des communautés et des populations vulnérables (PIR), Port-au-Prince, 2003

UNESCO : L'Éducation pour tous en Haïti durant les vingt dernières années, bilan et perspectives, document de travail, Port-au-Prince, octobre 1999

UNESCO : Cadre d'action de Dakar, UNESCO, Paris, 2000

UNFPA : Haïti Country Office Annual Report, Port-au-Prince, janvier 2003

USAID-Haïti : Propositions de directions stratégiques pour la réduction de la mortalité maternelle en Haïti, Port-au-Prince, juin 2002

¹¹ La situation économique et sociale d'Haïti est une publication du PNUD d'Haïti. L'habitude a été prise de dénommer ce texte 'Bilan annuel économique et social d'Haïti'. Les deux titres se retrouvent donc dans la bibliographie.

Tableau des indicateurs OMD

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)		
Objectifs et cibles	➤	Indicateurs
OBJECTIF 1. ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM		
Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour		1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour 2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] 3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim		4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
OBJECTIF 2. ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS		
Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires		6. Taux net de scolarisation dans le primaire 7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
OBJECTIF 3. PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES		
Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard		9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole 12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
OBJECTIF 4. REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS		
Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans		13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 14. Taux de mortalité infantile 15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
OBJECTIF 5. AMELIORER LA SANTE MATERNELLE		
Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle		16. Taux de mortalité maternelle 17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
OBJECTIF 6. COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES		
Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle		18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 19. Taux d'utilisation de la contraception 20. Nombre d'enfants orphelins du sida
Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle		21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie 22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme 23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie 24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe

OBJECTIF 7. ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières 26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité 27. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) 28. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) [À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète]
Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	29. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure
Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	30. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement 31. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements [La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis]

OBJECTIF 8. METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT

Cible 12 . Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international	Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement <u>Aide publique au développement</u> 32. APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA) 33. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)
Cible 13 . S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté	34. Proportion de l'APD qui est déliée 35. Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement 36. Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral <u>Accès au marché</u> 37. Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents 38. Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements 39. Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE
Cible 14 . Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)	40. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales <u>Viabilité de la dette</u> 41. Proportion de la dette publique bilatérale des PPTE qui a été annulée 42. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services 43. Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette 44. Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE

Cible 15.	Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	
Cible 16.	En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	45. Taux de chômage des 15 à 24 ans
Cible 17.	En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable
Cible 18.	En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	47. Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants 48. Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants

